

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 146 145

MONTRÉAL, LE VENDREDI 2 JUILLET 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

## Mille et une villes

La ministre Louise Harel préparera d'ici la mi-août un livre blanc sur sa réforme municipale. Le conseil des ministres a tranché ainsi avant de plonger dans le conflit des infirmières. D'ici là, les pressions se feront de plus en plus vives, tant à l'externe qu'à l'interne, sur la ministre Harel.

On a beaucoup parlé du piège qui s'était refermé sur Pauline Marois le jour où le premier ministre Bouchard a décidé d'en faire sa ministre de la Santé. Mais le portefeuille qu'il a réservé à Louise Harel, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, n'a rien d'un cadeau non plus. Guerres de clocher, panier de crabes, chasses gardées... tous les clichés sont adéquats pour décrire le merveilleux monde municipal québécois. Et tous les ministres responsables ont reculé tôt ou tard devant la nécessaire réforme tant le défi semblait insurmontable, la tâche protéiforme.

Dans la nuit des mille et une villes québécoises, la ministre Harel aura-t-elle le courage d'allumer un phare et d'aller là où nul autre capitaine du vaisseau gouvernemental ne s'était auparavant aventuré? Sourire cynique en coin, c'est la question que se posent les élus municipaux. Depuis 20 ans qu'on leur assène le refrain des fusions, ils guettent le moment où le gouvernement fera inévitablement un pas en arrière avant de pouvoir célébrer leur victoire du statu quo.

Plus le temps avance, plus les pressions se feront lourdes sur Québec pour abandonner l'idée d'une réorganisation. Les unions municipales, la CUM, les maires des grandes villes et des banlieues ont fait leurs suggestions et déposé une liste d'épicerie concoctée à même le rapport Bédard. «Une île, une ville» ici, «deux rives, deux villes» là-bas, et entre les deux, toutes les variantes possibles de responsabilités partagées et d'équité fiscale. Une chatte y perdrait ses petits, et une ministre, sa patience.

Mme Harel possède cependant une longue expérience et une ruse politique qui n'est plus à démontrer. Lors du premier mandat néo-péquistes, elle a accouché d'une loi et d'une réforme majeures. Envers et contre tous, elle a mené à bon port l'historique Loi sur l'équité salariale, malgré des débats vigoureux avec ses collègues économiques au cabinet. La réforme de la Sécurité du revenu a également vu le jour sous sa gouverne, slalomant entre les forçeps du déficit zéro et adoptant un processus étapiste pour rallier les représentants des plus démunis.

La réforme municipale en gestation a vécu de similaires embûches. Les maires ont demandé au cours des derniers mois à être consultés sur les orientations de la ministre comme ils l'avaient été lors de la préparation du rapport Bédard. Mme Harel continuera sans doute de leur prêter sagement l'oreille jusqu'à ce que l'encre soit sèche dans son livre blanc. Jusqu'ici, soufflant le chaud et le froid, elle a réussi à dire «peut-être» à tout le monde — des fusions ici, un conseil métropolitain là — en continuant de polir sa réforme à l'écart et sans vraiment se brouiller avec les élus municipaux.

Au conseil des ministres, le combat ne sera pas plus facile si la ministre s'avise d'innover en reprenant certaines suggestions controversées sur la fiscalité locale ou sur le renforcement des agglomérations. Au chapitre des sources de revenus pour les municipalités, par exemple, le ministre Jacques Brassard ne semblait pas très chaud récemment à ce que les municipalités bénéficient de dizaines de millions supplémentaires provenant des redevances sur les ressources naturelles.

On peut aussi imaginer le front de Bernard Landry se plisser à l'idée de céder 20 % de la TVQ aux villes. D'ailleurs, au ministère des Finances, il semble qu'on ne croie pas à un système calqué sur le «trop compliqué» TBS américain (tax base sharing). On préférerait répartir les coûts d'équipements à vocation régionale, comme la Place des Arts ou le Jardin botanique, avec la périphérie, si on parle de Montréal.

Les débats ne sont donc pas terminés. L'été est déjà chaud du débrayage des infirmières, l'automne rempli de semblables promesses de la part des autres employés de l'Etat, une cinquième saison s'avèrera sûrement nécessaire pour rapiécer les chemises déchirées des mille et un maires pas tous heureux de la réforme municipale. Reste à voir si cette perspective est de nature à faire reculer Québec.

Comme le soulignait récemment au *Devoir* le vice-président de la commission Bédard, Jean-Pierre Collin, la préparation des maires dans le débat actuel laisse cependant croire qu'ils sont plus enclins que jamais à être parties prenantes à une vraie réorganisation, ferme et rigoureuse.

«Une politique claire, c'est contraignant pour le gouvernement, ça oblige à la modestie, mais il faut des instruments avec des échéanciers précis et une obligation de résultats, sinon, il ne se passera jamais rien. [...] Les élus locaux sont prêts à fonctionner dans un nouvel ensemble de règles.»

DANIEL PINARD

Des rigolos pour tous les goûts, page B 1



LES ACTUALITÉS

Le gouvernement Chrétien maintient le cap, page A 5

LES SPORTS

Tom Glavine muselle les Expos une fois de plus, page B 6



Grève des infirmières

## Loi spéciale: Bouchard convoque l'Assemblée nationale

À moins d'un déblocage de dernière heure, la loi spéciale sera déposée ce matin

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

À moins d'un déblocage de dernière minute, le gouvernement Bouchard présentera ce matin à l'Assemblée nationale un projet de loi pour forcer le retour au travail des infirmières et prévenir un débrayage des pharmaciens travaillant dans les hôpitaux.

Le premier ministre Lucien Bouchard a envoyé une lettre au président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, dans le but de convoquer les députés d'urgence à une séance extraordinaire à compter de 10h afin «de procéder à la présentation et à l'adoption d'une loi concernant la prestation des services de soins infirmiers et des services pharmaceutiques».

Hier, des discussions informelles ont eu cours entre des représentants du gouvernement et des représentants de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIQ). Comme telles, il ne s'agissait pas de négociations puisque le gouvernement refuse toute négociation avec la FIQ tant et aussi longtemps que durera la grève illégale des infirmières. Au moment de mettre sous presse, rien n'avait transpiré de la teneur de ces discussions sinon qu'elles portaient sur les moyens envisagés pour permettre la reprise de négociations formelles et la fin de la grève.

En ce qui concerne les pharmaciens,

VOIR PAGE A 10: LOI SPÉCIALE



Malgré la menace d'une loi spéciale, les infirmières étaient toujours dans la rue, hier, pour poursuivre leur grève illégale. Le conseil des ministres s'est réuni en soirée pour élaborer le contenu de la loi spéciale au sujet de laquelle devra voter l'Assemblée nationale aujourd'hui.

CSN, CEQ, FTQ, médecins: les infirmières récoltent de nouveaux appuis

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

À son septième jour de grève illégale et illimitée et à la veille de la loi spéciale dont le dépôt est prévu pour ce matin à l'Assemblée nationale du Québec, la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIQ) s'est refusée à tout commentaire hier.

Ce faisant, elle a laissé aux trois grandes centrales syndicales, à l'ordre professionnel des infirmières et aux médecins tout l'espace public requis pour qu'ils lui réitérent avec force leur appui unanime.

À la veille du jour J, la Coalition de solidarité des médecins pour la santé annonçait qu'elle rejoindrait aujourd'hui les infirmières sur les piquets de grève devant quelque 25 hôpitaux, parmi lesquels Saint-Luc, l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame et le Royal Victoria.

«La loi 160 [sur les services essentiels] est abusive et excessive dans les circonstances», faisait valoir la Coalition de solidarité des médecins dans un communiqué hier.

«En plus, la loi 160 est en appel en ce moment devant les tribunaux.»

Les principales centrales syndicales, la CEQ, la CSN et la FTQ, qui iront, elles, au bâton à l'automne pour une négociation conjointe dans le secteur public, ont de leur côté mis en garde le gouvernement contre

VOIR PAGE A 10: INFIRMIÈRES

**MÉTÉO**

Montréal	Québec
Nuageux	Pluie intermittente.
avec éclaircies.	Max: 26 Min: 16
Max: 26 Min: 20	Détails, page B 6

**INDEX**

Actualités..... A 4	Éditorial..... A 8
annonces..... B 6	Le monde..... B 7
Avis publics..... A 7	Les sports..... B 6
À Voir..... B 10	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés..... A 7
Économie..... A 6	Télévision..... B 8

www.ledevoir.com



La chanteuse Cassandra Wilson est devenue hier la sixième lauréate du prix Miles-Davis remis dans le cadre du Festival international de jazz de Montréal.

## Une heureuse coïncidence

Le FIJM remet son prix à Cassandra Wilson le jour même de son hommage à Miles Davis

Sylvain Cormier

Appelez ça un petit miracle: il en faut toujours un par festival. Hier, en début d'après-midi, à la première conférence de presse du premier jour du 20<sup>e</sup> Festival international de jazz de Montréal, André Ménard, directeur artistique et vice-président, accablait son grade le plus prestigieux, le prix Miles-Davis, à la chanteuse Cassandra Wilson. Laquelle, opportunément, offrait le soir même au Saint-Denis le spectacle d'ouverture du festival, précisément consacré au corpus de Miles Davis, distillé du plus récent album de la country girl du Mississippi, brillant florilège d'interprétations des *Blue In Green*, *Miles Runs The Voodoo Heaven* et autres *Seven Steps To Heaven* de... Miles Davis.

C'eût été voulu que ça n'aurait pas pu mieux tomber. Mais était-ce voulu? Ni oui ni non. «Heureuse coïncidence», disait Ménard le matin

VOIR PAGE A 10: CASSANDRA WILSON

## Les Projectionnistes

### Un quintet étonnant et décapant

Les Projectionnistes forment l'un des groupes les plus urbains de cette vingtième édition du Festival de jazz. Fondé et animé par le tromboniste Claude St-Jean, ce quintet est emblématique de ce qu'on appelle la musique actuelle. Étonnant et décapant.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

La Grande Orkestre de Montréal surnommée la GUM, Trafic d'influence, Montréal Transport, L'Enfant-Fort, Diesel, L'Orkestre des Pas Perdus et Les Projectionnistes ont quelque chose en commun, ou plutôt quelqu'un, un individu, une personne en commun. Toutes ces formations, parfois petites en nombre, parfois grandes en nombre également, ont eu Claude St-Jean comme tromboniste.

Toujours tromboniste, il a été et demeure compositeur, animateur, arrangeur et aventurier. Montréalais ayant grandi entre Rosemont et Tétéaultville en passant par Repentigny, Claude St-Jean a eu le chic — et il le conserve — de fonder des coups musicaux où surprises et urbanité se conjuguent ou s'entrechoquent.

Ces jours-ci, ce sont Les Projectionnistes qui l'occupent. Parce qu'il les dirigera... enfin, diriger, c'est beaucoup dire... sur la scène du Musée d'art contemporain demain soir. Parce qu'il a produit un

VOIR PAGE A 10: QUINTET



# UNE FORCE UN TRAIN

## VOICI LE CHEMIN DE FER DE L'AMÉRIQUE DU NORD

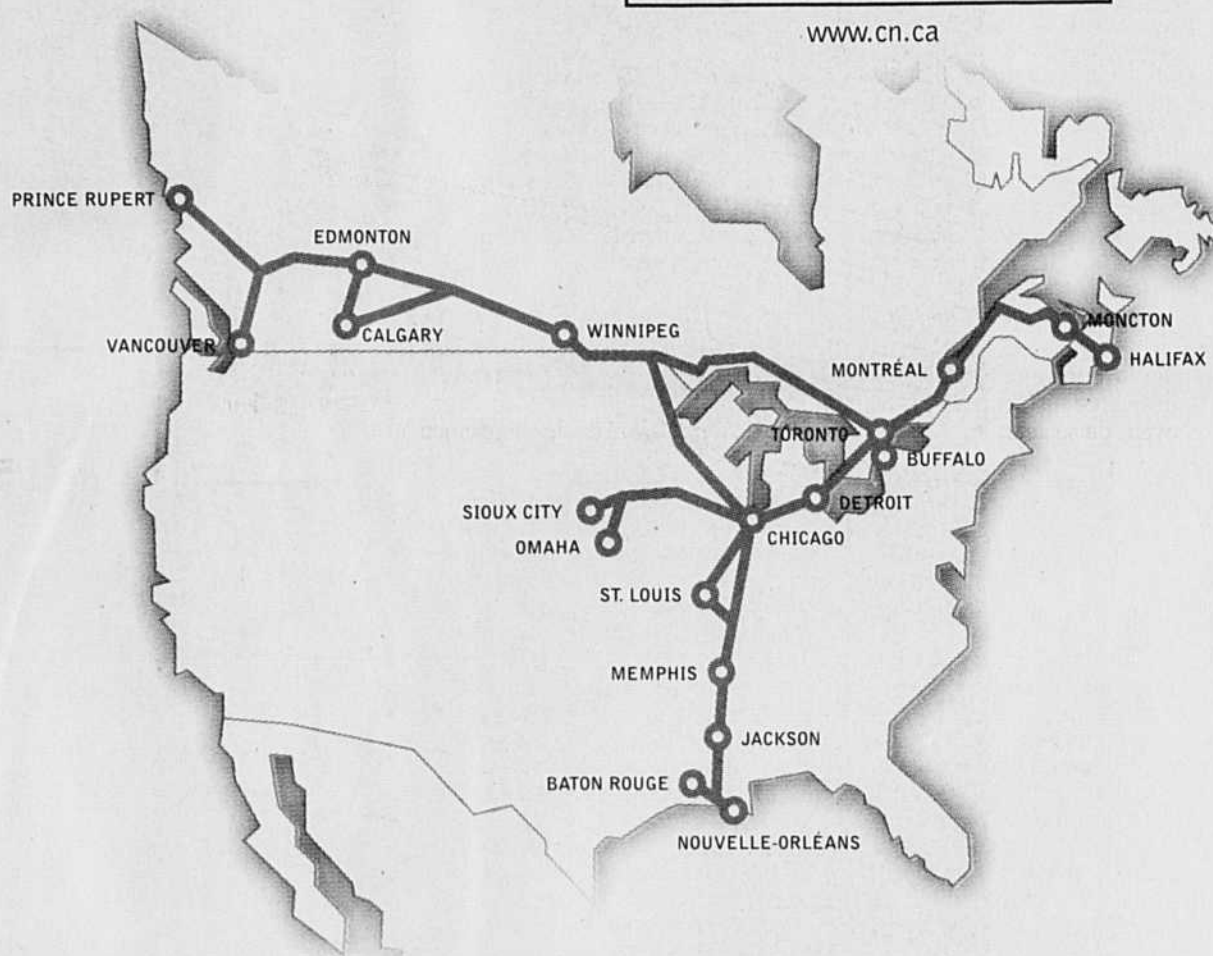
C'est officiel. La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et l'Illinois Central ont créé une union dure comme fer. Et le transport ferroviaire des marchandises en Amérique du Nord ne sera plus jamais le même. Pour la première fois, un seul et unique réseau relie les côtes de l'Atlantique, du Pacifique et du golfe du Mexique. Les expéditeurs auront maintenant, plus que jamais, une plus grande variété de choix, de meilleures liaisons et un meilleur accès à davantage de marchés. En somme, ils auront le meilleur moyen de faire avancer leurs affaires: une force, un train. Le chemin de fer de l'Amérique du Nord.



**UNE FORCE. UN TRAIN.**

LE CHEMIN DE FER DE L'AMÉRIQUE DU NORD

[www.cn.ca](http://www.cn.ca)



# LE DEVOIR

# MONTREAL

Projet immobilier pour la Redpath

## Un fort mouvement de résistance est à prévoir

Après la Ferme sous les noyers, Habitat Chambord, voilà le dossier de la Redpath qui montre la nouvelle orientation politique de l'administration du maire Pierre Bourque, qui cède aux promoteurs immobiliers des pans du patrimoine montrealais et des zones industrielles. Un autre tollé populaire est à prévoir.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'immense complexe de la Redpath connaîtra une nouvelle vie vingt ans après sa fermeture. Mais cette forteresse, témoin de l'industrialisation du XIX<sup>e</sup> siècle du canal de Lachine, sera principalement transformée en résidences.

La Société de développement de Montréal (SDM) a retenu mardi dernier le projet des promoteurs immobiliers, Les Écolofits d'Argenson, dont l'un des dirigeants est Jacques Maasen, auquel serait lié l'ancien conseiller municipal Robert Gagnon. La proposition consiste à faire des lofts résidentiels aux étages et des espaces commerciaux au rez-de-chaussée.

La SDM a toutefois posé trois conditions à la vente. Les promoteurs devront obtenir un changement de zonage puisque la réglementation actuelle ne permet pas la présence d'habitations. Ils devront également s'engager à préserver le caractère patrimonial des édifices de la raffinerie de sucre, qui datent de 1854.

Enfin, la SDM demande à Écolofits d'Argenson « d'explorer la possibilité d'intégrer » une partie du projet d'un des concurrents dans le dossier, soit le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO). Cet organisme a vu en effet sa proposition rejetée.

Le RESO souhaitait conserver la vocation industrielle première du complexe de 165 000 pieds carrés en y développant un centre de l'imagerie numérique. De plus, l'organisme, soutenu par Phyllis Lambert, du Centre canadien d'architecture, Phil O'Brien, de Devencore, et Daniel Langlois, d'Ex-Centris, s'engageait à faire de la Redpath un centre d'attraction touristique.

« On n'est pas fermés à la collaboration mais on ne nous a pas prouvé qu'il y a compatibilité entre les fonctions résidentielles et commerciales. Il y a un débat de fond à faire », a commenté hier le porte-parole de RESO, Pierre Richard.

Chose certaine, par-delà la déception de RESO, la nouvelle vocation de la Redpath rencontrera un fort mouvement de résistance dans le Sud-Ouest. Action gardien-Table de concertation des groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles, qui regroupe une trentaine d'organismes, sonne l'alerte devant ce qu'il considère comme une menace pour les citoyens du secteur.

« En développant des condos sur le canal de Lachine, on met en péril l'aspect public du secteur. Ça devient une privatisation des berges », estime Marie-Josée Corriveau, porte-parole d'Action gardien.

Selon Mme Corriveau, les citoyens du Sud-Ouest ont le sentiment que les projets résidentiels dans le secteur (Redpath et celui prévu à côté du marché Atwater) visent à les chasser puisque la relance de l'emploi n'est pas prise en compte. « Le maire Bourque veut faire revenir les banlieusards en ville. On veut donc mettre ça beau et propre. Mais ça se fait au détriment des citoyens du Sud-Ouest », affirme Mme Corriveau.

Le développement résidentiel risque d'entraîner une pression spéculative sur le marché immobilier. « Ça finit toujours par avoir des conséquences sur le prix des loyers », assure Marie-Josée Corriveau.

Cette dernière ainsi que M. Richard du RESO soutiennent qu'il y a incohérence de la part de l'administration du maire Pierre Bourque entre le discours et les décisions concernant l'avenir des abords du canal de Lachine. D'un côté, on dit vouloir développer des activités récréotouristiques — « pour rassurer et faire taire les citoyens », soutient Mme Corriveau — et de l'autre, on favorise le développement résidentiel.

De fait, un propriétaire qui aura payé 150 000 \$ ou 200 000 \$, par exemple, pour un condo, pourrait exiger avec le temps d'avoir un certain calme devant chez lui. Or on compte actuellement environ un million de cyclistes, de patineurs et de piétons qui empruntent la fin de semaine la piste cyclable le long du canal de Lachine. De plus, la réouverture du canal à la navigation de plaisance d'ici 2002 devrait amener la circulation d'environ 9000 petits bateaux.

Il y a également l'activité industrielle du secteur qui risque d'incommoder de futurs résidents. L'usine de teinturerie Agmont embrasse l'ancienne raffinerie Redpath par l'est, et juste en face se trouve le complexe de lofts industriels, le Nordelec. Il y a donc du bruit, des odeurs d'industries et du transport par camions.

D'ailleurs, sur ce dernier point, la Ville de Montréal a rendu publique cette semaine la carte du réseau de camionnage auquel seront dorénavant assujettis les mastodontes. Les rues longeant le canal, des deux côtés, sont identifiées comme des axes routiers prioritaires pour le camionnage 24 heures sur 24.

La recommandation de la Société de développement de Montréal sera étudiée mercredi prochain par le comité exécutif de la Ville, qui tranchera la question. Mais le responsable politique du dossier, Pierre Paquin, se montre déjà favorable au développement résidentiel, associant le projet du RESO à du « pelletage de nuages ».

À partir de l'appui que devraient recevoir Les Écolofits d'Argenson, le dossier devra traverser les étapes du changement de zonage, avec l'affichage public et les audiences de la Commission de développement urbain.

Il était une fois dans l'ouest



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IL Y A de grands départs. Il y en a aussi de plus petits. Catherine Rousseau a fait ses valises hier, jour de grand déménagement, et est partie vers l'ouest. Elle n'a même pas eu à sauter dans un train. Quelques pas le long de la voie ferrée, d'est en ouest, et la voilà dans son nouveau chez-soi. Pour un nouveau départ.

Théâtre Rialto

## La Ville met le holà aux travaux illégaux

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le problème des travaux illégaux de transformation du Théâtre Rialto remonte à la surface pour une énième fois. Après une fenestration sans rapport avec les conditions de préservation du patrimoine, le propriétaire du bâtiment a décidé de relever le plancher sans permis.

Le Service des permis de la Ville de Montréal a fait arrêter les travaux et a rappelé au propriétaire, Elias Calogeras, qu'il lui faut faire une demande de permis dans le cadre particulier d'un programme de développement. M. Calogeras avait mercredi un rendez-vous avec des fonctionnaires. Si M. Calogeras se conformait aux règles, il aurait accès à des subventions pour effectuer les travaux. « On ne donnera aucun permis sans savoir quel est l'usage prévu », a indiqué le porte-parole du Service des permis, François Lemay.

La conseillère municipale Hélène Fotopulos, qui suit le dossier de près, s'insurge contre le laxisme politique tant municipal que provincial. La ministre des Affaires culturelles et des Communications, Agnès Maltais, bien qu'informée du problème, ne réagit pas davantage.

« Nous avons un monument historique classé pour son caractère patrimonial par Ottawa, Québec et Montréal, et nous n'avons pas les moyens de faire quelque chose parce qu'il n'y a pas de volonté politique », se désole Mme Fotopulos.

Elle juge que la Ville de Montréal se montre complaisante et de ce fait, est complice. « Pendant que l'adminis-

tration prétend que tout est sous contrôle, le propriétaire récidive et encore et court le risque d'écopier, éventuellement, d'une amende dérisoire de 250 \$ pour une telle infraction », soutient Mme Fotopulos.

Depuis plusieurs mois, la transformation du Rialto est surveillée de près par un groupe pour sa sauvegar-

de. Au printemps dernier, une pétition principalement d'artistes réclamait que la Ville de Montréal achète le théâtre pour le préserver des intentions du propriétaire, qui souhaite en faire une discothèque.

Mais voilà, l'Avenue du Parc où se trouve le Rialto fait l'objet d'un contingentement quant au nombre de bars.

**Guilbert GUÉRIN, S.J.**

Une **pratique pastorale des Exercices spirituels en Asie orientale**

Une œuvre missionnaire.

208 pages - 16,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

« Le baroque mexicain »

Gilberto Flores Patiño  
Le dernier comte de Cantabria  
144 pages • 17,95 \$

« Ce récit très habile transporte dans l'exotisme du Mexique. À lire en sirotant un brandy. »

Marie-Renée Lavoie,  
Québec Français

« Un petit chef-d'œuvre d'ingéniosité narrative et un pur délice de lecture. »

Robert Chartrand. Le Devoir

FIDES

En vente chez votre libraire

vacances  Tourbec

Ventes de sièges EUROPE

Paris  
729\$

Départ 11 juillet Retour 21 juillet

Bruxelles  
629\$

Départ 10 juillet Retour 18 juillet

Nantes  
729\$

Départ 12 juillet Retour 20 juillet

Marseille  
779\$

Départ 12 juillet Retour 20 juillet

Bordeaux  
629\$

Départ 8 juillet Retour 16 juillet

Toulouse  
649\$

Départ 9 juillet Retour 17 juillet

Francfort  
749\$

Départ 9 juillet Retour 24 juillet

Nice  
799\$

Départ 22 août Retour 3 septembre

RENAULT EURODRIVE

l'Europe en Liberté

France  
Modèle Twingo 1,2 Pack 3 portesà partir de 679\$ 17 jours  
Réservez avant le 30 septembre!vacances  air transat

Départs de Montréal. Prix par personne en aller-retour incluant les taxes. Tarifs applicables pour les nouvelles réservations du 2 au 8 juillet 1999. Sujets à disponibilité. Détenteurs d'un permis du Québec.

vacances  
Tourbec

309 Henri Bourassa Est

858-6465

565 Maisonneuve Ouest

842-1400

vacances  
TourbecMÊMES PROBLÈMES  
UNE SOLUTION  
LA SOLIDARITÉ(514) 257-8711  
1-888-234-8533  
www.devp.orgDÉVELOPPEMENT  
ET PAIX

LES ACTUALITÉS

Fête du Canada

Les Canadiens célèbrent avec ferveur

LEANNE YOHEMAS-HAYES PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des F-18 canadiens ont survolé avec fracas la colline parlementaire, hier, suscitant l'enthousiasme des milliers de fêtards qui s'y étaient rassemblés à l'occasion de la fête du Canada et qui venaient tout juste de chanter l'O Canada.

Les 12 pilotes de chasse qui, depuis la fin mars, avaient été stationnés à la base aérienne de l'OTAN d'Aviano, en Italie, sont rentrés au pays depuis quelques jours à peine.

Le premier ministre Jean Chrétien a invité la foule à se joindre à lui afin de rendre hommage à ces militaires, dont «le courage et la compétence nous ont fait honneur dans les cieux dangereux de la Yougoslavie».

M. Chrétien a par ailleurs évoqué le tout récent conflit au Kosovo ainsi que la diversité du Canada afin d'illustrer de quelle façon le pays était parvenu à faire une différence dans le monde. «Un siècle au cours duquel le Canada — à certains égards, un pays de taille modeste — s'est fait une très grande place», a-t-il lancé lors d'une allocution prononcée sur la colline. L'astronaute québécoise Julie Payette était de la fête dans la capitale.

Sous un ciel légèrement couvert, les conditions étaient idéales pour ce 132<sup>e</sup> anniversaire de naissance du Canada, célébré avec un ferveur égale à travers le pays, d'un océan à l'autre. «Je n'avais jamais été témoin d'un

tel patriotisme avant que je vienne à Ottawa», a quand même déclaré Andrea Hodgson, 25 ans, de London, en Ontario, qui venait d'échanger une poignée de main avec M. Chrétien et en parlait avec excitation à ses amis.

À Toronto, un immense drapeau d'une vingtaine de mètres a été hissé à Downsview Park, en présence de quelque 9000 personnes parmi lesquelles Art Eggleton, ministre de la Défense nationale, et David Collett, ministre des Transports. La célébration de la fête du Canada marquait la première grande manifestation publique tenue dans ce parc.

«Le thème d'aujourd'hui, «Célébrons cette terre», fait d'abord référence au parc, considéré comme un cadeau de l'État à la collectivité. Les célébrations sont une occasion de se réjouir de la création du parc et de toutes les possibilités qu'il offre pour l'avenir», a déclaré le ministre Collett.

«Cette célébration de la fête du Canada a été fort agréable pour tout le monde. Nous sommes heureux de pouvoir vivre dans l'un des meilleurs pays du monde et de prendre part à la première grande célébration de la fête du Canada dans ce qui, un jour, sera l'un des plus grands parcs du monde», a affirmé Art Eggleton.

La foule a par la suite pu assister aux concerts d'artistes canadiens: Kim Stockwood, 54-40, The McAuley Boys et Alpha Yaya Diallo.

De nombreux spectacles avaient également été prévus ailleurs au pays, notamment au Québec où, cette fois,



Le premier ministre Jean Chrétien a distribué les poignées de main au milieu d'une foule enthousiaste à Ottawa.

on avait fait appel à des artistes québécois, au nombre desquels on comptait Jean Leloup, France D'Amour, Té-

rez Montcalm, Too Many Cooks, Vilain Pingouin... De Gaspé à Rouyn-Noranda en passant par Baie-Co-

meau, Saint-Georges, Chicoutimi, Drummondville, Sherbrooke et Québec, on aura célébré en musique.

À Montréal

Défilé et festivités dans le Vieux-Port

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

Il faisait une chaleur torride, mais cela n'a pas empêché les majorettes de Québec, les Chevaliers de Colomb, les danseurs boliviens, bangladais ou polonais et tous les autres de se trémousser et de défiler rue Sherbrooke, hier, à l'occasion de la fête du Canada.

Trente-cinq chars allégoriques ont ainsi défilé, dans le cadre de ce défilé organisé, pour la 21<sup>e</sup> fois cette année, par le D<sup>r</sup> Roopnarine Singh et le Club Canada 2067.

En tête de file de cette organisation privée figuraient la Gendarmerie

royale du Canada, les formations musicales des Royal Black Watch et des Frazer Highlanders, le ministre canadien des Finances, Paul Martin, et le drapeau du Canada.

Un peu plus tard, sur le site du Vieux-Port de Montréal, le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes s'est adressé à l'assemblée, accompagné du lieutenant-gouverneur, Lise Thibault, et de Serge Savard, ancien directeur général du Canadien et président du comité des célébrations du Canada. Il a mentionné que 1999 avait été déclarée par Patrimoine Canada année de la francophonie canadienne et qu'elle était donc une occasion de souligner

«l'importante contribution des francophones à la construction du pays et à son enrichissement culturel».

L'année célèbre également le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne et la toute nouvelle création du Nunavut dans le Grand Nord canadien, a ajouté M. Boudrias.

Le ministre a souligné que des ancêtres autochtones peuplaient ce pays il y a des milliers d'années.

«Puis les Européens sont arrivés», a-t-il mentionné. «Et d'autres arrivent chaque jour pour faire du Canada leur pays», a-t-il ajouté. Ensemble, ils forment la force principale de grand et merveilleux pays, a-t-il dit.

Par ailleurs, les badauds pouvaient profiter de la programmation de plusieurs jours prévue au Vieux-Port pour la célébration de la fête du Canada.

Sur le thème du regard sur le siècle, une exposition s'intéressait notamment à l'évolution de l'industrie ferroviaire au Canada. En 1895, apprenait-on, le premier tramway électrique s'ébranlait à Montréal, offrant 45 places assises capitonnées de velours. Un poêle à charbon permettait d'y chauffer les passagers, qui avançaient ainsi à 25 kilomètres à l'heure. L'industrie a traversé avec bonheur les deux guerres, la première provoquant un développement important dans les technologies utilisées.

En après-midi, c'est sur les airs de diverses musiques et danses du monde que les visiteurs pouvaient se divertir. On entendait notamment ceux du Montreal Highland Dancing Association, dont les membres étaient vêtus de kilts et jouaient entre autres de la cornemuse. Le groupe était précédé du Jeszcze Raz, un ensemble de musique tzigane et klezmer, et suivi de Monique Jutras, d'Al Baraka, qui joue de la musique du Maroc, et d'In-tacto, présentant un spectacle de musique et de danse tango. En soirée, une brochette de groupes musicaux attendait le public, de Michel Pagliaro au Crash Test Dummies, en passant par Tom Cochrane.

Vote de grève des ambulanciers

LOUISE LEDUC LE DEVOIR

Tandis que plane plus que jamais la menace d'une loi spéciale sur les pharmaciens et les infirmières, les quelque 1200 techniciens ambulanciers de Montréal, de Laval et de la Montérégie votaient à leur tour hier sur la question du mandat de grève générale à donner à leurs dirigeants au moment où ils le souhaiteraient opportun.

Tout à tour cette semaine, ils auront été au total 2900 techniciens ambulanciers à travers le Québec à se prononcer sur la question. Ce n'est que tard en soirée, hier, que les résultats du dépouillement global devaient être révélés.

Les techniciens ambulanciers, membres de la CSN, ont entrepris le 21 juin une série de moyens de pression dans le but d'obtenir une amélioration de leurs horaires de travail, une amélioration de leur régime de retraite et des primes plus avantageuses et comparables à celles que reçoivent les autres employés du réseau de la santé.

Les deux tiers des techniciens du Québec, surtout ceux pratiquant en région, travaillent en fonction «d'horaires de faction» au cours desquels ils doivent être disponibles 24 heures sur 24, huit jours sur quatorze. Dans les villes, dont Montréal, les techniciens ambulanciers se partagent plutôt des plages horaires de jour, de soir et de nuit.

Leur convention collective est échu depuis juin 1998.

Les techniciens ambulanciers du Québec touchent en moyenne 16,50 \$ l'heure et travaillent l'équivalent de 40 heures par semaine.

Taxe verte sur les pneus

D'autres mesures s'imposent, dit l'UQCN

LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

Deux grands groupes québécois ont réagi hier favorablement à l'annonce, la veille, d'une taxe verte de 3 \$ sur les vieux pneus mais en demandant toutefois l'élargissement de ce type de mesure à d'autres problèmes de pollution, parfois plus graves encore.

Tout en se réjouissant de la décision de Québec de passer à l'action dans le dossier des pneus usés en récoltant 14 millions par an auprès des usagers pour en faciliter financièrement le recyclage, le président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Harvey Mead, s'est interrogé sur l'ampleur des ressources que Québec consacrerait aux autres formes polluantes de la consommation individuelle qui remplissent les dépôts publics d'huiles et de peintures usées, de déchets dangereux et domestiques de toutes sortes, de sols contaminés en excès parfois des normes sur les déchets dangereux, etc., et qui «présentent des risques environnementaux parfois plus importants que les sites d'entreposage de pneus».

«Combien de temps encore devons-nous attendre alors que nous savons depuis des décennies que nous produisons quotidiennement ces déchets et que la facture pour le suivi environnemental est refilée aux générations futures?», a demandé Harvey Mead.

Ce dernier estime par ailleurs que les consommateurs seront d'accord pour acquiescer ce qui sera perçu par plusieurs comme une surtaxe dans la mesure où cet argent ira directement à la protection de l'environnement et non pas à l'engrèvement du budget de l'État par le Fonds consolidé de la province. En Ontario, le détournement d'une taxe verte similaire a récemment fait scandale.

De son côté, Marc Turgeon, le président du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) a félicité le gouvernement pour ce «baume sur un problème environnemental latent», une mesure qui a en outre le mérite de «favoriser la responsabilisation des utilisateurs» de pneus et de stimuler le recyclage et la valorisation de ce qu'on considérait jusqu'à présent comme un déchet.

Selon une étude de Recyc-Québec, le Québec produit annuellement 4,4 millions de pneus d'automobile et 350 000 pneus de camions, soit l'équivalent de 6,4 millions de pneus de voitures. Ces pneus constituent une masse de 63 000 tonnes principalement composée de caoutchouc et d'acier. Mis bout à bout, ces pneus s'étaleraient sur une longueur de 1800 kilomètres, soit la distance entre Montréal et Percé aller-retour. On estime par ailleurs à 25 millions le nombre de pneus empilés un peu partout sur le territoire québécois.

Rencontres advertisement featuring a large title, internet link (www.compagnie.com/ledevoir), and a grid of various personal ads for dating and companionship.

• LES ACTUALITÉS •

Projets hydroélectriques en Mauricie

# Menace sur la chute du Neuf

Pendant que la Régie de l'énergie s'interroge sur la pertinence d'une relance prioritaire du programme de petites centrales privées, les promoteurs privés multiplient les projets en préparation, quand ce ne sont pas les autorités publiques locales qui se préparent à solder leur patrimoine hydrique pour détourner les bénéfices économiques du tourisme local au profit de leurs propres budgets.

LOUIS-GILLES  
FRANÇOIS  
LE DEVOIR

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, mieux connue sous le nom d'Eau-Secours, vient de mettre en garde tout le milieu gouvernemental contre l'idée d'aller de l'avant avec le harnachement de la chute du Neuf, à Notre-Dame-de-Montauban, en Mauricie.

Cette chute attire dans l'arrière-pays mauricien plus de 10 000 touristes par année en raison non seulement de son exceptionnelle beauté mais aussi parce que tout le Canada et l'Europe l'ont admirée au dos des billets de 5 \$ avant qu'elle y soit remplacée par un martin-pêcheur.

La MRC de Mékinac a dépensé depuis sept ans près de 20 000 \$ pour ce projet en plus de se porter acquéreur de terrains riverains sur le site convoité. La MRC entend réaliser ce projet d'environ 20 millions avec un partenaire privé, qui pourrait bien être Forces motrices de la Batiscan, une filiale de Boralex, elle-même contrôlée par le groupe Cascades de l'homme d'affaires Bernard Lemaire.

Forces motrices de la Batiscan vient

d'être autorisée à construire une centrale de 9,7 MW dans la municipalité de Saint-Stanislas, en aval sur la même rivière, sans bénéficier, du moins pas encore, d'un contrat d'achat de sa production par Hydro-Québec.

Le projet de Montauban aurait une puissance similaire, soit 9,6 MW. Mais il est moins avancé, n'ayant pas encore fait l'objet d'un «avis de projet» auprès du ministère de l'Environnement.

La chute du Neuf, d'une hauteur de dix mètres, et ses deux voisines, les chutes du Huit et du Dix, également ciblées par les promoteurs — chacune des chutes de la Batiscan avait été numérotée au siècle dernier alors que la rivière servait au flottage du bois des moulins de Price Bros. et de la St. Maurice Lumber —, font partie d'un parc local dont la municipalité vante la réputation jusqu'en Europe dans un dépliant touristique.

Pour la coalition Eau-Secours, ce projet «met en péril toute l'infrastructure touristique développée au fil des ans» et ne progresse que parce que ses promoteurs, privés et publics, en cachent les enjeux à la population locale, une attitude qualifiée de méprisante par la coalition dans une lettre adressée au député local, Ro-



Ce dessin de l'ancien billet de 5 \$ montre la chute du Neuf, sur la Batiscan.

ger Bertrand, le 15 juin dernier.

Il est faux de prétendre, écrivent André Bouthillier, Gabrielle Pelletier et Louise Vandellac au nom de la coalition, que la population appuie ce projet, d'autant plus qu'il ne correspond à aucun besoin énergétique au Québec, ce qui le consacre exclusivement à l'exportation. La coalition relève l'attitude tiers-mondiste de cette stratégie de développement qui permet aux Américains de protéger leur patrimoine hydrique parce que celui du Québec est à vendre à très bon prix.

La coalition rappelle par ailleurs dans ses lettres au député, au premier ministre Lucien Bouchard et au président d'Hydro-Québec, André Caillé — lequel aurait fort bien accueilli le projet de la MRC de Mékinac l'automne dernier —, que la commission Doyon avait insisté, en raison de l'absence de retombées économiques démontrées, pour que Québec n'autorise plus le harnachement de chutes vierges dans la province, ce qui est le cas des chutes du

Huit, du Neuf et du Dix de Montauban.

De son côté, Philippe Bourque, le président du Regroupement national des conseils régionaux de l'Environnement (RNCRE), a déclaré à *Le Devoir* qu'il est «désolé de voir un tel niveau d'improvisation dans le dossier énergétique du Québec». M. Bourque a appris par *Le Devoir* que le ministère de l'Environnement venait d'autoriser sans débat public la construction d'une chute à Saint-Stanislas, en aval sur la Batiscan, sans qu'aucun contrat n'ait été signé avec Hydro-Québec.

«Comment peut-on encore seulement penser à de tels projets sans justification?», a-t-il dit en se disant par ailleurs «surpris d'apprendre (c'était l'évaluation de l'Environnement) que la population locale semble favorable à ce projet».

Le président du RNCRE a précisé avoir «demandé au CRE de la Mauricie de regarder le dossier plus à fond et de vérifier, s'il y a un lieu, si la population est consciente des enjeux et si elle a été consultée».

Réunion du cabinet

# Le gouvernement Chrétien garde le cap

Il ne faut pas s'attendre à ce que le prochain discours du Trône apporte une nouvelle vision

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Le gouvernement Chrétien se prépare pour un discours du Trône, «fort probablement à l'automne», mais les signaux qu'il envoie ne laissent présager aucun renouvellement de vision. Tout indique qu'on s'en tiendra à la ligne de conduite actuelle, mais servie sous un nouvel emballage, question de marquer l'arrivée du millénaire.

Mercredi, au terme d'une retraite de deux jours du cabinet fédéral, personne n'a voulu lever le voile sur ce que pourraient être les nouvelles priorités du gouvernement. On n'a pas hésité par contre à donner un avant-goût du message qu'on souhaite faire valoir, à savoir que le gouvernement a donné aux Canadiens les moyens d'entrer dans le millénaire la tête haute.

Mais le premier ministre leur offrit-il une nouvelle vision, lui a-t-on demandé. «Il y a une date qui marque la fin d'un millénaire et le début d'un nouveau, mais la vie continue. Je pense que nous entrerons en bonne position dans le nouveau millénaire parce que nous avons accompli beaucoup au cours des six dernières années. Les finances publiques sont en meilleur état. Nous avons investi dans la connaissance, la santé», a-t-il répondu.

«Je pense que nous avons donné une bonne direction au gouvernement. Les difficultés des premières années associées à l'élimination du déficit sont terminées, mais nous ne nageons pas dans l'argent. Je pense cependant qu'il est important de dire aux Canadiens que nous pouvons voir l'avenir avec optimisme», a-t-il ajouté.

«De tous les citoyens du monde, les Canadiens ont le plus de raisons pour célébrer en entrant dans le nouveau millénaire», a renchéri le ministre du Revenu Herb Dhaliwal. Selon lui, le gouvernement doit continuer.

Le ministre de la Santé, Allan Rock, est le seul à avoir exprimé le désir de s'aventurer plus loin, malgré la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire. «Il faut un peu de poésie et pas seulement de la plomberie en un moment semblable. Quelle vision avons-nous du pays pour le prochain millénaire? Comment voyons-nous ce pays au XXI<sup>e</sup> siècle? Les Canadiens veulent en avoir un aperçu.»

Le premier ministre cherchait manifestement à calmer les attentes car le gouvernement fait l'objet de pressions intenses pour réduire le fardeau fiscal ou, à l'opposé, pour réinvestir massivement dans certains programmes sociaux.

«On a balancé nos livres et on n'a pas l'intention de retourner en déficit», a-t-il d'abord insisté. Et il faudra, affirme-t-il, attendre le prochain budget pour mesurer l'ampleur du surplus de l'année en cours. Il se croit quand même capable d'avancer qu'il sera moins important que ce que certains

prédisent. La participation canadienne à la guerre au Kosovo aurait coûté plus cher que prévu, a-t-il dit sans toutefois pouvoir fournir un chiffre.

Bien des libéraux souhaitent un effort renouvelé en faveur des enfants, en particulier les plus pauvres. Il y a dix ans, le Parlement adoptait une résolution pour éradiquer la pauvreté infantile d'ici l'an 2000, mais au lieu de diminuer, elle a depuis augmenté.

Interrogé à ce sujet, M. Chrétien a mis en doute les chiffres souvent cités. «Regardez objectivement. Selon des statistiques qu'on nous a montrées, le niveau de pauvreté au Canada est très inférieur à celui aux États-Unis, même si les chiffres disent qu'ils sont beaucoup plus riches que nous.» Pour sa part, il préfère insister sur ce que son gouvernement a déjà fait, c'est-à-dire la prestation nationale pour enfants. «Il y a des gens qui nous demandent de continuer dans la même voie. Il en a été certainement question. Tout est lié aux ressources financières du gouvernement, au prochain budget», a-t-il dit.

Selon ce qui filtre en coulisse, le gouvernement songe toujours à un «agenda pour les enfants», mais on cherche une façon d'agir par l'entremise de la fiscalité en ciblant les familles en général et pas seulement les plus pauvres, comme ce fut le cas jusqu'à présent.

En matière de fiscalité, M. Dhaliwal est catégorique. «Il y aura des réductions de taxes, mais équilibrées et à la mesure de nos moyens.» Il a rappelé que le gouvernement voulait respecter son engagement d'investir la moitié des surplus dans des programmes et l'autre moitié dans la réduction de la dette et du fardeau fiscal.

Les députés libéraux se réuniront à Halifax à la mi-août pour débattre à leur tour de ces questions. Si l'absence apparente d'emplacement du premier ministre à relancer son équipe se confirme, les spéculations sur son départ éventuel pourraient s'intensifier car ceux qui souhaitent un geste marquant se tourneront vers ses dauphins potentiels.

La tenue ou non d'un référendum pourrait-elle changer la donne? A un journaliste qui lui demandait s'il était prêt à livrer bataille, il a répondu: «Certainement. Avec-vous jamais vu Chrétien faire une bonne bataille?»

M. Chrétien a répété que son équipe se préparait à toutes les éventualités, mais il a affirmé son agacement devant les scénarios référendaires de Québec. «On se pose la question si tout ce que fait Québec est en fonction des conditions gagnantes. Mais ils ont des problèmes à régler entre-temps. Les Québécois ne veulent pas avoir de référendum. Un gouvernement est élu pour respecter la volonté des gens. Pourquoi persister?» a-t-il dit.

Le cabinet a abordé la question. Mais selon une source, il s'agissait d'évaluer le contexte actuel plutôt que d'envisager de nouvelles stratégies.

Hauts-Alpes

# Une cabine de téléphérique s'écrase: 20 morts



ASSOCIATED PRESS

Saint-Étienne-en-Dévoluy — Vingt morts. Tel est le bilan de la catastrophe de Saint-Étienne-en-Dévoluy, le plus grave accident de téléphérique survenu en France, qui laisse sous le choc toute la population du petit village de 540 habitants, situé dans les Hautes-Alpes.

La cause du drame, qui s'est produit hier matin au-dessus de la station de ski, n'a pas encore déterminée. Deux enquêtes ont été ouvertes, l'une administrative, l'autre judiciaire. Les corps des victimes devaient être transportés dans la soirée dans une chapelle ardente, à l'intérieur de l'église du village.

Il était 7h35 quand la cabine, assurant la liaison avec l'observatoire du pic de Bure, s'est décrochée avant de s'écraser dans une combe après une chute d'une centaine de mètres.

Aussitôt, le plan rouge a été déclenché et le préfet des Hautes-Alpes, Rémi Caron, s'est rendu sur place. Six hélicoptères, dont deux de la Sécurité civile, 130 gendarmes, 97 pompiers ainsi que du personnel médical ont été mobilisés autour de la combe relativement accessible en 4x4 par les sauveteurs, selon un responsable de la Sécurité civile. Mais les secouristes n'ont retrouvé aucun survivant parmi les 20 passagers de la cabine dont il ne reste rien, si ce n'est les armatures métalliques déformées, pliées, broyées par le choc.

Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, et Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, se sont rendus dans l'après-midi à Saint-Étienne-en-Dévoluy. «Nous sommes venus manifester notre compassion et notre peine aux victimes de cette tragédie, au nom des chefs de l'État et du gouvernement», a expliqué Mme Aubry. Un peu plus tôt, Jacques Chirac et Lionel Jospin avaient exprimé leur émotion et leur sympathie.

«Nous ne pouvons pas expliquer cette nouvelle tragédie liée à la montagne», a quant à lui souligné M. Chevènement. «L'enquête devra faire toute la lumière et les experts sont déjà au travail.» Les deux ministres se sont également rendus dans la chapelle ardente dressée à l'intérieur de l'église de village afin d'aller reconforter les familles des victimes, avant de repartir vers 16h à bord d'un hélicoptère Puma de l'Armée de terre.

Sur la liste des personnes décédées diffusée par la mairie figurent les noms de neuf personnes d'une entreprise de bâtiment et de travaux pu-

blics, cinq agents de l'Institut de radio-astronomie millimétrique (IRAM) du pic de Bure, quatre employés d'une société de Vitrolles qui effectuaient des travaux pour France Telecom et deux salariés d'une société de nettoyage travaillant à l'observatoire.

Une cellule d'accueil, composée notamment de psychologues, a été mise en place pour leurs familles tandis qu'un poste de commandement a été installé à proximité du lieu de l'accident.

«L'appareil a connu un grave dysfonctionnement», a annoncé le procureur de la République de Gap, Michel Selariés, dans l'après-midi. Une information judiciaire pour homicides involontaires sera ouverte dans quelques jours, une fois remises les premières constatations des 80 gendarmes chargés de l'enquête et d'un expert judiciaire spécialiste dans les télécabines ainsi que les constatations médico-légales des corps dont la plupart sont «très abîmés», selon le procureur.

Pour Jean-Charles Simiand, délégué général du syndicat national des téléphériques, «on sait à présent que c'est un problème de la fixation de la cabine par rapport au câble, le câble lui-même étant encore en place. Les raisons de ce décrochage ne sont pas encore connues.» «On dit qu'hier (mercredi), il y a eu un examen de la mâchoire, c'est-à-dire le mode de fixation», a-t-il ajouté sur LCI en précisant que le téléphérique privé fonctionnait en «va et vient». «Il suffit que quelque chose soit mal serré, mais ça peut être la défaillance d'une pièce métallique.»

«À l'heure actuelle, on ne peut dire si c'est une manutention humaine qui est la source ou si c'est une défaillance technique, au niveau du mode de fixation ou du bras qui relie la cabine au câble», a précisé Jean-Charles Simiand, qui a parlé du «plus gros pépin de téléphérique que nous ayons à déplorer en France».

Bouleversé comme l'ensemble des habitants du village, le maire Jean-Marie Bernard a estimé que «ce n'était pas le moment pour s'interroger sur les causes de l'accident». «Nous devons d'abord penser aux familles qui ont perdu un être cher aujourd'hui, a-t-il dit. Il y avait 20 personnes à bord, ce sont donc 20 familles entières qui sont concernées par ce drame.»

Dans la soirée, des familles ont commencé à se rendre au Poste médical avancé, installé à la gare inférieure du téléphérique du pic de Bure, pour identifier les corps, très abîmés. Ces derniers devaient ensuite être ramenés au village, dans la chapelle ardente.

Un hélicoptère survole les débris de la cabine déchiquetée du téléphérique.



Atterrés, des proches des victimes sont accourus sur les lieux du drame.

# L'ONU se penche sur l'éducation sexuelle des jeunes

New York (AFP) — La session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur la population mondiale, ouverte mercredi à New York, consacre une bonne partie de ses débats à l'éducation sexuelle des jeunes, y voyant un enjeu pour l'avenir.

La planète compte actuellement plus d'un milliard de jeunes entre 15 et 24 ans: c'est la plus grande génération de jeunes de l'histoire.

C'est de ces jeunes que dépend le sort démographique de la planète, car selon les perspectives démographiques de l'ONU, un enfant de plus ou de moins par couple aujourd'hui peut faire une différence de plusieurs milliards d'habitants dans un siècle ou deux.

L'un des traits frappants de cette génération est qu'elle vit en quasi-to-

talité (95%) dans les pays les plus pauvres. Ces pays possèdent une importante population en âge de procréer, ou arrivant bientôt à cet âge: plus de 70 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et du Proche-Orient ont une population constituée de 40% de jeunes de moins de 15 ans.

Un grand nombre de ces pays ont aussi un taux de fécondité élevé (six enfants par femme en Afrique subsaharienne, par exemple).

La responsabilité sexuelle des jeunes est donc un enjeu important pour une planète qui va atteindre cette année les six milliards d'humains. Mais encore faut-il que ces jeunes soient informés sur leur sexualité: or, leurs pays sont les plus démunis en matière d'infrastructures de soins et d'information.

**Solde estival**  
**20% à 60%**  
de rabais et plus

BOUTIQUE  
*Enfants Deslongchamps*

0-18 ans • Maternité

1007, rue Laurier Ouest  
Montréal (Québec) H2V 2L1  
Tél.: 274-2442

RESTAURANT DELIBENS  
990

MONTREAL  
CITE DU JAZZ

BRUCE ROBERTS

7 JUILLET - 7 AOÛT, 1999  
VENNISAGE : MERCREDI, 7 JUILLET (6-8)

Martine Héault Encadrements  
430, rue Saint-François-Xavier  
Montréal (Québec) H2Y 2T3  
(514) 287-1064

# LE DEVOIR ÉCONOMIE

Les grévistes refusent l'offre patronale

## La grève s'enlise chez Hydro-Québec

PATRICK WHITE  
REUTERS

Québec — Les négociations ont échoué une fois de plus avec les techniciens d'Hydro-Québec en grève pour obtenir une hausse salariale, ceux-ci ayant rejeté l'offre finale de la société d'Etat. Les grévistes ont jugé que l'offre finale proposée vendredi dernier par Hydro-Québec était insatisfaisante.

«Il semble que la grève s'enlise. Les deux parties sont à des milles de différence», a dit le leader syndical Charles Paradis. Après huit semaines de grève, aucun dénouement n'est en vue, a-t-il dit. «Je ne prévois pas de résolution du conflit au cours des prochains jours puisque Hydro offre toujours les mêmes choses depuis le début. Nous sommes déçus.»

Il a ajouté que 1200 grévistes environ allaient se réunir cette fin de semaine à Montréal pour discuter de l'avenir du mouvement de grève. «Nous allons leur demander de continuer à soutenir le mandat de grève et nos demandes», a expliqué M. Paradis.

### Écart trop grand

Pour Jean-Claude Lefebvre, porte-parole d'Hydro-Québec, l'écart trop grand entre les demandes des syndiqués et ceux de la société d'Etat a forcé Hydro à déposer des offres finales. «Ça ne donnait plus rien de négocier. Nous pensons que plusieurs employés sont prêts à passer au vote sur notre offre car ils la trouvent satisfaisante», a-t-il ajouté, précisant qu'Hydro-Québec espérait régler une fois pour toutes ce conflit, et rapidement.

La société, propriété du gouvernement du Québec, propose une augmentation de salaire de 1 % cette année et de 2 % pour les quatre années suivantes. Cette offre est similaire à celle que le gouvernement provincial a présentée à l'ensemble de ses 415 000 fonctionnaires.

Charles Paradis a dit que le syndi-

cat acceptait désormais l'offre finale de la direction pour les trois premières années mais ajouté qu'il voulait de meilleures propositions pour les deux années restantes.

Hydro-Québec offre également un gel de cinq ans des déductions pour le régime de retraite et une prime de performance de 3 %. Le syndicat voudrait utiliser une bonne partie du surplus du régime de retraite et inclure la prime de performance dans le salaire de base des employés.

«Il semble que la grève s'enlise. Les deux parties sont à des milles de différence.»

Le syndicat représente 12 500 employés d'Hydro-Québec, mais seulement 1500 sont vraiment en grève en raison de la loi sur les services essentiels, qui contraint la plupart d'entre eux à rester à leur poste.

La plupart des grévistes sont des techniciens qui entretiennent et réparent les lignes à haute tension utilisées pour exporter l'électricité vers les États-Unis, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.

### Exportations

Le syndicat affirme qu'Hydro-Québec «exporte illégalement» de l'électricité vers les États-Unis, gros consommateur d'énergie.

Malgré des températures élevées prévues dans l'est des États-Unis plus tard cette semaine et la semaine prochaine, Hydro-Québec aura assez de marge de manœuvre pour éviter toute interruption des exportations, selon Jean-Claude Lefebvre.

Les responsables d'Hydro-Québec affirment que la grève n'avait pas d'impact sur les exportations vers les États-Unis, qui peuvent consommer jusqu'à 5200 mégawatts (MW) d'électricité par jour en période estivale.

Le réseau d'Hydro-Québec fonctionne à pleine capacité grâce à l'implication des cadres.

Hydro-Québec possède une capacité de production quotidienne de 31 500 MW mais seulement 17 000 MW à 18 000 MW par jour sont utilisés au Québec.

### Suppression de la surtaxe de 3 %

## Les contribuables respirent un peu mieux

LE DEVOIR

Dans la foulée de la réduction d'impôt annoncée dans les deux derniers budgets fédéraux, la surtaxe de 3 % pour tous les contribuables a été officiellement supprimée hier, selon un communiqué du gouvernement.

Par exemple, une famille de quatre personnes, avec deux revenus totalisant 50 000 \$, bénéficiera d'une réduction d'impôt de 550 \$, soit une baisse de 15 %. Les familles à faible revenu

recevront désormais des paiements plus élevés en raison de la majoration de 180 \$ du plafond supplémentaire du Régime national de prestations pour enfants (RNPE). Quant au maximum des paiements en vertu de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), qui comprend la prestation de base et le supplément du RNPE, il s'établira à 1805 \$ pour le premier enfant et à 1605 \$ pour chacun des autres enfants.

Le montant du supplément sera de nouveau haussé de 170 \$ en juillet 2000. Au demeurant, il faut mettre ces chiffres en perspective. En effet, alors que le fédéral fait preuve d'une plus grande générosité pour les familles, les provinces réduisent les budgets alloués à la famille.

Industrie forestière

## Les Américains ont les compagnies canadiennes dans leur viseur

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La gestion de l'industrie canadienne des produits forestiers — une industrie qui contribue plus que n'importe quelle autre au surplus de la balance commerciale du pays — semble en voie de se retrouver de plus en plus entre les mains de propriétaires étrangers.

C'est du moins ce que semble indiquer la tendance des dernières semaines avec la vente, pour 600 millions de dollars, du Groupe Forex, une entreprise québécoise, et celle, pour 3,6 milliards, de MacMillan Bloedel, de Vancouver. Les deux entreprises ont été achetées par des géants américains.

Selon des estimations du gouvernement fédéral, depuis la vente de MacMillan Bloedel, 65 % de la production de bois et de papier canadienne est toujours gérée par des Canadiens.

Mais des analystes croient que les offres d'achat dans l'industrie forestière canadienne — qui emploie 230 000 personnes et est cruciale à la survie de 350 communautés — vont inévita-

blement se poursuivre et que de plus en plus d'investisseurs étrangers vont contrôler la production canadienne du bois et du papier.

D'après des rumeurs persistantes, de nombreuses compagnies étrangères se montrent intéressées par l'industrie forestière canadienne, qui rapporte environ 57 milliards par année.

Par exemple, les spéculateurs vont bon train à propos de la vente éventuelle du producteur de pâtes et papiers montréalais Domtar à un investisseur étranger. Le rumeur a d'ailleurs fait grimper les actions de la compagnie à 14 \$ cette semaine, un record pour les 52 dernières semaines. Mercredi, à la clôture des marchés, l'action s'établissait à 13,90 \$ à la Bourse de Toronto.

«Nous devrions nous attendre à plus de fusions et d'acquisitions, autant au niveau mondial qu'au Canada», estime un analyste de l'industrie pour la Research Capital Corp. à Toronto, Robert Ducan. «La faible valeur du dollar canadien rend les actifs canadiens très attrayants, particulièrement pour les joueurs américains», a ajouté M. Ducan. Selon l'analyste, les valeurs à la

hausse des actions américaines donnent une meilleure monnaie d'échange aux compagnies américaines dans les échanges d'actions, une pratique maintenant courante lors des fusions.

### Peu de choix

D'autres analystes soulignent que les récentes vagues de fusions aux États-Unis et dans d'autres pays européens ont laissé peu de choix aux compagnies intéressées à faire des acquisitions. «Les meilleures occasions semblent être au Canada», croit un analyste de Vancouver pour la firme de courtage First Marathon, Reid Carter.

Selon M. Carter, la consolidation à travers le monde provient en partie de la nouvelle confiance dans le secteur forestier, qui a connu des temps difficiles après la crise économique en Asie, alors que les prix des matières premières ont dramatiquement chuté. «Les perspectives dans le secteur des pâtes et papiers, avant l'hiver passé, n'étaient pas bonnes du tout, explique M. Carter. L'industrie a connu un grand déclin à l'été 1997, qui s'est poursuivi pendant un an et demi, jusqu'à cet hiver.»

Le PIB a crû de 0,3 % en avril

## L'économie démarre en force

PRESSE CANADIENNE

L'économie a poursuivi sur sa lancée au mois d'avril, en progression malgré une série d'indicateurs décevants.

Statistique Canada a annoncé hier que le produit intérieur brut a crû de 0,3 % en avril, ce qui représente un neuvième gain mensuel consécutif et couronne la plus longue série d'augmentations ininterrompues enregistrée depuis 1987.

Sur 12 mois, l'économie a progressé de 2,7 %, et la plupart des analystes s'attendent à ce que le deuxième trimestre donne lieu à une croissance annuelle de 3 à 3,5 %, une majoration respectable après deux trimestres de plus de 4 %. «C'est une croissance impressionnante avec peu de pressions inflationnistes», a commenté Adrienne Warren, économiste à la Banque Scotia.

Wojciech Szadurski, économiste principal pour la Banque de Montréal, a estimé que la croissance observée en avril montre que l'économie croît suffisamment pour relancer les secteurs en perte de vitesse, à un rythme continu mais progressif. Les stocks en excès diminueront

seulement graduellement, ce qui laisse entrevoir le maintien d'une pression à la baisse sur l'inflation, a-t-il dit.

### Progression généralisée

La progression a été généralisée à tous les secteurs de l'économie, sauf pour celui de la vente au détail, qui a reculé de 1 % en avril. Après la forte hausse des dépenses observée au cours du premier trimestre, les consommateurs ont délaissé les produits coûteux, note Statistique Canada. Les concessionnaires d'automobiles et les magasins de meubles ont enregistré les baisses les plus marquées.

La construction, en hausse de 0,6 %, et les activités de gros, en progression de 1,2 %, ont été les secteurs les plus performants — les grossistes profitant d'une très forte demande d'ordinateurs.

Le secteur manufacturier, qui représente le cinquième de l'économie, a stagné en avril après une forte hausse de 0,7 % en mars, principalement à cause de reculs dans la production d'équipement de transport et les métaux. Dans l'ensemble, l'activité du secteur des services a progressé de 0,3 % et celle de la production de biens, de 0,2 %.

La Banque du Canada semble s'abstenir

## La Fed hausse ses taux

PRESSE CANADIENNE

La Réserve fédérale américaine a augmenté mercredi d'un quart de point ses taux d'intérêt en les faisant passer de 4,75 à 5 %, mais s'il faut en croire les experts, cette initiative ne risque pas d'être imitée par la Banque du Canada.

Cette première hausse des taux d'intérêt aux États-Unis depuis deux

ans est destinée à éviter le retour de l'inflation en renchérissant le coût de l'argent pour les consommateurs et les entreprises.

Une demi-heure après l'annonce de la décision de la Fed, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles affichait une hausse de plus de 100 points, pour clôturer la journée à 10 960,67. Au Canada, l'indice composite TSE 300 a gagné 47,55 points pour terminer la journée de mercredi à 7006,42.

Le dollar canadien a clôturé à 68,35 ¢ US, en hausse de 0,65 ¢, alors que les investisseurs se confortaient dans l'idée que la faible hausse américaine ne serait probablement pas reprise par la Banque du Canada.

La reprise de l'économie canadienne, en particulier dans les secteurs de l'habitation et du détail, a été attribuée aux faibles taux d'intérêt, et les investisseurs croient que des taux stables

lui permettront de continuer à progresser. «A moins que le dollar canadien ne subisse d'importantes pressions à la baisse, ce qui est peu probable, nous ne croyons pas que la Banque du Canada suive l'exemple de la Réserve fédérale», a indiqué Marc Lévesque, économiste principal à la Banque TD à Toronto.

L'inflation, qui se situe encore bien en deçà de la fourchette de 1 à 3 % ciblée par la Banque du Canada, ainsi que la capacité excédentaire de l'économie canadienne rendent superflue l'augmentation du taux d'intérêt par la Banque du Canada dans un proche avenir, souligne-t-il.

La décision de la Réserve fédérale américaine, qui était très attendue, a été annoncée à la fin de la deuxième journée de délibérations du Federal Open Market Committee, qui regroupe les décideurs de la Réserve fédérale.

EN BREF

### Rectificatif

(Le Devoir) — Dans notre édition du mercredi 30 juin, en page B 2, une erreur de taille s'est glissée dans l'article portant sur un groupe de dissidents chez les syndicats d'Hydro-Québec. Nous mentionnions que le groupe de dissidents était dirigé par un dénommé Claude Arseneault, alors que ce n'est pas le cas. M. Arseneault est en fait un dirigeant syndical du SCFP-FTQ à qui le groupe de dissidents a fait parvenir une pétition. Toutes nos excuses pour les désagréments que cette erreur a pu causer à M. Arseneault.

### Air Canada: l'issue des négociations sera connue le 5 juillet

(Le Devoir) — La ministre fédérale du Travail, Claudette Bradshaw, ayant libéré mercredi Air Canada et ses agents de bord de négocier, les voyageurs sauront le 5 juillet si les activités du transporteur seront affectées par une grève. Les 5000 agents de bord, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), se prononceront lundi sur les dernières offres patronales. S'ils devaient les rejeter, la grève commencerait deux jours plus tard, soit le mercredi 7 juillet. Les principaux enjeux en cause ne sont pas des augmentations de salaire mais plutôt une amélioration du régime de retraite et des conditions de travail. L'exécutif syndical a en main un mandat de grève voté à 94 %. En cas de grève, Air Canada laisse entendre qu'il ne dispose pas d'un plan d'urgence. Bref, une grève signifiera l'arrêt de l'exploitation.

### Star Choice réplique à Bell ExpressVu

(Le Devoir) — En réponse à l'offensive lancée contre elle par Bell ExpressVu, Star Choice a annoncé mercredi l'ajout de plus de 50 canaux, le lancement de services interactifs, d'antennes elliptiques et de la programmation de fuseaux horaires différents. «Les 50 nouveaux canaux vidéo qui seront offerts cet automne donneront un choix plus varié de chaînes locales à sa clientèle, davantage de services de télévision payante et de services spécialisés de diverses stations de télévision de langues anglaise et française ainsi que des chaînes en provenances des États-Unis», affirme Star Choice dans un communiqué. Mardi, Bell ExpressVu annonçait la mise en service d'un nouveau satellite de radiodiffusion directe de grande capacité.

### Entente entre La Laurentienne et ses employés

(Le Devoir) — La Banque Laurentienne et le Syndicat des employés professionnels et de bureau (FTQ) ont annoncé hier la signature d'une entente à propos des conditions de travail des conseillers en services aux particuliers. Cette entente a été ratifiée mercredi par les employés en assemblée. Les conseillers en services aux particuliers, anciennement appelés conseillers financiers, seront régis par la même convention collective qui s'applique à tous les employés syndiqués de la Banque Laurentienne avec certaines modalités particulières propres à leurs fonctions.

### Saumon: accord entre le Canada et les États-Unis

(Reuters) — Le Canada et les États-Unis ont mis fin mercredi à leur longue «guerre du saumon» avec la signature d'un traité visant la protection des réserves de saumons, en diminution sur la côte Pacifique. L'accord, conclu à Vancouver le 3 juin, établissant des quotas pour diviser les prises entre les pêcheurs des deux pays pour les dix prochaines années. Selon l'accord, Washington dépenserait près de 140 millions \$ pour des efforts de conservation. Chacun des deux gouvernements superviserait ces efforts. Le sous-secrétaire d'Etat américain Thomas Pickering et l'ambassadeur du Canada à Washington, Raymond Chrétien, ont signé mercredi l'accord lors d'une cérémonie au département d'Etat dans la capitale américaine. Ils ont échangé des notes diplomatiques permettant à l'accord de Vancouver d'entrer en vigueur.

**loto-québec résultats**

**649** Tirage du 99-06-30

5 20 26 34 37 46

Numéro complémentaire: 12

GAGNANTS	LOTS	5/6	1	5 000 000,00 \$
6/6+	8	95 730,10 \$		
5/6	245	2 500,70 \$		
4/6	14 480	81,10 \$		
3/6	276 379	10,00 \$		

Ventes totales: 17 487 554 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

---

**Québec** Tirage du 99-06-30

9 16 19 37 39 45

Numéro complémentaire: 11

GAGNANTS	LOTS	6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	2	25 000,00 \$		
5/6	14	500,00 \$		
4/6	1 014	50,00 \$		
3/6	18 785	5,00 \$		

Ventes totales: 575 892 \$

---

**Extra** Tirage du 99-06-30

NUMÉROS	LOTS	982580	100 000 \$
82580	1 000 \$		
2580	250 \$		
580	50 \$		
80	10 \$		
0	2 \$		

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**avis de demandes relatives à un permis ou à une licence**

**Régie des alcools, des courses et des jeux**

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	
9077-0009 Québec Inc. VILLAGE TSUI HANG 1053, boul. Saint-Laurent (Québec) H2Z 1J6 Dossier: 593-152	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans un restaurant pour vendre	1053, boul. Saint-Laurent (Québec) H2Z 1J6	
Sonia Beauséjour et Gérald Gagnon RESTAURANT BIÈRE ET BOUFFE 209A, boul. Curé-Labelle (Québec) H7L 2Z9 Dossier: 1629-443	1 Restaurant pour vendre sur terrasse (demande amendée)	209A, boul. Curé-Labelle Laval (Québec) H7L 2Z9	
H7L 2Z9 Dossier: 951-707	Raymond Girard, Linda Collette RESTAURANT COMME PAR HASARD ENR, 244, rue St-Charles Longueuil (Québec) J4H 1H3 Dossier: 1190-693	Changement de capacité dans un restaurant pour vendre sur terrasse	244, rue St-Charles Longueuil (Québec) J4H 1H3
Bar la Tournée Inc. BAR LA TOURNEE INC. 6719, rue Jarry Est Saint-Léonard (Québec) H1P 1W6 Dossier: 1204-395	1 Bar avec spectacles sans nudité	6719, rue Jarry Est Saint-Léonard (Québec) H1P 1W6	
3392872 Canada Inc. CASEY'S GRILLADERIE RESTO-BAR 7400, boul. Taschereau, Local 69 Brossard (Québec) J4W 1M9 Dossier: 1367-366	1 Restaurant pour vendre	7400, boul. Taschereau, Local 69 Brossard (Québec) J4W 1M9	
Rodolfo Vega Castillo RESTAURANT EL TAQUITO 5765, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1N3 Dossier: 1628-668	1 Restaurant pour vendre	5765, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1N3	
9077-7111 Québec Inc. VILLA VICTORIA 1000, rue Victoria Saint-Lambert (Québec) J4R 2T1 Dossier: 1629-443	1 Restaurant pour servir	1000, rue Victoria Saint-Lambert (Québec) J4R 2T1	

**loto-québec MEGA MILLIONS résultats**

Tirage du 99-06-30

10 lots de 1 million \$ (numéros décomposables)	3289907	3540454
	3373771	3588945
	3386315	4299403
	3463955	4534532
	3483995	4590013

Pour chacun de ces 10 numéros gagnants:

6 derniers chiffres	20 000 \$
5 derniers chiffres	2 000 \$
4 derniers chiffres	200 \$
3 derniers chiffres	50 \$
2 derniers chiffres	25 \$

10 lots de 100 000 \$ (numéros non décomposables)

3036965	3510748	4072736	4164104	4439238
3066537	4047961	4125727	4199073	4540597

Prochain tirage le jeudi 30 septembre 1999

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ECONOMIE

Les villes canadiennes ont de l'attrait

PRESSE CANADIENNE

En raison de la faiblesse du dollar, les grandes villes canadiennes sont devenues plus attrayantes pour les entreprises étrangères...

C'est ce que révèle l'enquête de l'Economist Intelligence Unit, un groupe d'experts parent du magazine The Economist.

Le dernier sondage comparatif de 121 villes montre que Montréal se classe maintenant au 75<sup>e</sup> rang des villes les plus dispendieuses pour les employeurs internationaux...

Même si Montréal et Vancouver, qui se classe également au 75<sup>e</sup> rang, sont considérées dans le sondage comme les villes les plus dispendieuses du Canada...

Fusion de la Société générale et de Paribas

La BNP repart à l'assaut et renchérit

REUTERS

Paris — La BNP a repris l'initiative hier en lançant une surenchère sur la Société générale et sur Paribas...

Alors que la bataille boursière avait été interrompue par les autorités qui, sous l'égide du gouverneur de la Banque de France, avaient enjoint aux parties de trouver un compromis...

La BNP offre maintenant, à titre principal, 15 actions BNP contre sept actions Socgen plus 39 \$ US en numéraire...

Pour Paribas, la BNP propose 29 de ses actions plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) contre 20 actions Paribas.

la Socgen à 12,43 milliards \$ US et Paribas à 13,6 milliards.

Michel Pébereau a estimé que le dépôt de ses nouvelles offres, immédiatement après l'échec de la solution «négociée»...

Selon la BNP, malgré cette surenchère, la fusion avec Paribas et Socgen dans une nouvelle entité baptisée SBP resterait relative pour ses actionnaires...

Le président de la BNP a tenu à donner des gages aux autorités de tutelle qui redoutent que cette féroce bataille boursière ne fragilise excessivement le système bancaire français.

ÉTATS-UNIS

Le secteur industriel n'a jamais été aussi dynamique

REUTERS

New York — Le secteur industriel n'a jamais été aussi dynamique aux États-Unis depuis deux ans environ...

Juin marque le cinquième mois consécutif de croissance industrielle; pour autant, les pressions sur les prix seroient moindres dans un avenir proche...

Ore a ajouté que le principal indice de production de la NAPM en juin, qui

a progressé à 57,0 contre 55,2 en mai, correspond à un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) aux alentours de 4,7%.

Les industriels hésitent à commencer à embaucher immédiatement alors que leurs affaires reprennent en raison des excès de capacités encore disponibles dans le secteur.

Lun des domaines les plus faibles de l'industrie est les dépenses d'équipement, a également déclaré Ore.

LE MARCHÉ BOURSIER

MONTRÉAL XXM FERMÉE

TORONTO TSE 300 FERMÉE

NEW YORK Dow Jones 11 066,42 +95,62

DOLLAR 1\$ canadien 68,35¢ us +0,65

OR à New York 263,90 \$ us +0,80

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledavoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO. 3300041.903.135400 - BREF D'EXÉCUTION, LA VILLE DE ST-LÉONARD, Partie demanderesse -vs- DÉPANNEUR OLYMPIA, Partie défenderesse...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE DE SAINT-LÉONARD, NO. 98CI-27456 - BREF D'EXÉCUTION ET AVIS AU DÉBITEUR, LA VILLE DE ST-LÉONARD, Partie demanderesse -vs- NORMAND FLEURY, Partie défenderesse...

MOTS CROISÉS

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12.

HORIZONTALLEMENT

- 1- Vent originaire du Sahara. — Brome. 2- Fêter. — Élytre. 3- Tunique d'autrefois. — Relatif à l'arc brisé. 4- Substance incombustible. — Qui vient. 5- Titane. — Colossale. — Curie. 6- Hardie. — Bienheureuse. 7- Océan. — Sélénium. — Signe de notation musicale. 8- Gourmette. — Onze. 9- Recueil. — Sodium. 10- Lui. — Vent. — Arbuste des sous-bois. 11- Risqué. — Existe en même temps. 12- Langue parlée à Séoul. — Greffer.

VERTICALEMENT

- 1- Carnage. — Vieux out. 2- Désagréger. — Préfixe signifiant «égal».

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD, NO. 99RM-80853.060.46626 - BREF D'EXÉCUTION, LA VILLE DE ST-LÉONARD, Partie demanderesse -vs- VICTOR DEJEAN, Partie défenderesse...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD, NO. 99RM-80853.060.46626 - BREF D'EXÉCUTION, LA VILLE DE ST-LÉONARD, Partie demanderesse -vs- VICTOR DEJEAN, Partie défenderesse...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE), PROCÉDURE ALLEGÉE, NO. 500-22-02221-983. Wadden System 24 Inc., Partie demanderesse -vs- Claudette Léger (Grand-Maman Gâteau), Partie défenderesse...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE), PROCÉDURE ALLEGÉE, NO. 500-22-02221-983. Wadden System 24 Inc., Partie demanderesse -vs- Claudette Léger (Grand-Maman Gâteau), Partie défenderesse...

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE), PROCÉDURE ALLEGÉE, NO. 500-17-006115-995. COUR PRÉSENT BANQUE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse c.

LUCIANO LIETO ET ALS. Partie défenderesse. ASSIGNATION ORDRE est donné à JOSEPH SCIASCIA de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la Déclaration et les pièces a été remise au greffe à l'intention de JOSEPH SCIASCIA. Lieu: Montréal Date: 29 juin 1999 PAUL LARUE GREFFIER ADJOINT

5585 avenue Monkland, Suite 150, Montréal, Québec H4A 1E1. Donnée à Montréal, Québec, ce 29 juin 1999. Joseph Silverstone, notaire.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que Typographie MGM Inc. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37. Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales).

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Milda Marya KORN-MUZIKANTS, en son vivant domiciliée au 5600 rue Hutchison, Montréal, Québec H2V 4B6, survenu le 10 avril 1998, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, Irene BERGELIS-BEAULIEU, le 29 juin 1999, devant Me Joseph Silverstone, notaire, conformément à la loi.

APPELS DE SOUMISSIONS Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise: www.hydroquebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants: Montréal et environs: (514) 745-5720 Extérieur: 1 800 363-0910

Transports Québec APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Contrat n°: 3530-99-0003 Concassage et mise en réserve de granulat calibre 20-0, au km 338 de la route 389, M.R.C. Manicouagan, circonscription électorale Sagouéy. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Contrat n°: 5100-99-CA02 Réaliser sur l'ensemble du territoire de la Direction générale de Montréal, la cueillette et le traitement des données sur l'état de la circulation sur les autoroutes et les artères les plus achalandées de la région métropolitaine de Montréal. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Contrat n°: 5200-99-C203 Effectuer l'inspection générale de 270 structures de supersignalisation localisées sur le territoire de l'Île-de-Montréal. Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement au Québec, ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Le ministère des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres, les fournisseurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX: Téléphone: 1 800 964-6379 Courriel: merx@cebra.com

Le sous-ministre André Trudeau. QUÉBEC Salle des soumissions Ministère des Transports 700, boul. René-Lévesque Est 2<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tél.: (418) 644-8848 MONTRÉAL Salle des soumissions Ministère des Transports Tour de la bourse 800, Place Victoria, 13<sup>e</sup> étage Case postale 395 Montréal (Québec) H4Z 1J2 Tél.: (514) 873-6061

Service du greffe Ville de Montréal Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (C-11) Dérogation à l'interdiction de convertir

Service du greffe Ville de Montréal Avis public Usages conditionnels

Service du greffe Ville de Montréal Avis public Usages conditionnels

Service du greffe Ville de Montréal Avis public Ordonnances

Service du greffe Ville de Montréal Avis public Ordonnances

## É D I T O R I A L

## L'enjeu Ocalan

La Turquie ira-t-elle jusqu'à pendre Abdullah Ocalan? L'erreur serait aussi morale que politique. À nier les revendications légitimes de sa minorité kurde, c'est en quelque sorte sa propre démocratie que la Turquie mène à la potence.



Que faire du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) maintenant qu'il vient d'être condamné à mort pour trahison et séparatisme par trois juges de la Cour de sûreté de l'État? À travers le procès d'Ocalan, Ankara a voulu célébrer sa victoire sur le «terrorisme». Erreur, c'est une victoire sensationnelle, tape-à-l'œil, obtenue à des fins de politique intérieure, qui risque surtout d'exacerber le sentiment de spoliation nationale qu'éprouvent les 12 millions de Kurdes de la Turquie. Qui vient aussi, chose certaine, conforter la classe politique et l'opinion publique turques, aussi bien à gauche qu'à droite, dans leurs penchants ultranationalistes et anti-européens.

Le régime aura beau le prétendre, ce procès dans le respect lointain des normes acceptables de justice ne fait pas disparaître le problème kurde. Aussi, le plus délicat pour Ankara reste-t-il à faire. C'est même une «victoire» qui risque d'avoir des effets pervers sur cette Turquie kémaliste «une et indivisible». Qu'Ocalan-le-terroriste (ce qu'il est indéniablement) soit ultimement pendu, et alors les rebelles trouveront dans cet homme transformé en martyr de la cause kurde une raison nouvelle de radicaliser leur lutte. Auquel cas l'armée turque trouvera justification, elle, de ne pas dévier de sa stricte stratégie de répression. Il ne peut pourtant pas y avoir de vraie démocratie en Turquie sans solution politique au problème kurde.

Ce qui fait du procès d'Apo (le surnom d'Ocalan) l'illustration du cul-de-sac dans lequel la Turquie — en grande partie téléguidée par ce qu'on appelle l'«État profond» des généraux — s'est enfoncée en fondant l'exercice de la démocratie sur la suppression des différences. C'est l'illustration que la classe politique turque n'a pas su ou ne veut pas répondre autrement qu'en dénis aux revendications kurdes. Ce refus du dialogue est ancien: dans la culture politique turque, ainsi que le disait récemment un membre du Parlement kurde en exil, «la notion d'*Imha* [de l'arabe «effacer»], qui exprime la destruction radicale de l'adversaire, est fondamentale». Jamais du reste dans l'histoire les chefs des rébellions kurdes, une fois épinglés, n'ont échappé à la potence.

Vrai que la peine de mort prononcée contre Abdullah Ocalan pourrait être commuée en une sentence de prison à vie. On ne le saura pas avant plusieurs mois. La Turquie n'a pas aboli la peine de mort, mais elle observe depuis 1984 un moratoire sur son application. Sans compter que le premier ministre, Bulent Ecevit, est personnellement opposé à la peine capitale. Reste que, pour le moment, la Turquie politique et populaire penche en faveur de l'exécution d'Ocalan. L'opinion publique la réclame, la conjoncture politique la favorise. Les élections du 18 avril dernier, dit-on, ont débouché en Turquie sur une polarisation ethnique sans précédent. Le Mouvement de l'action nationale (MHP, extrême droite), qui a formé une coalition gouvernementale avec le Parti de la gauche démocratique de M. Ecevit, a obtenu aux législatives plus de 18 % des voix en s'appuyant sur le slogan: «*Pendons Apo!*»

Dans ce contexte, la communauté internationale pourrait jouer un rôle déterminant. L'Union européenne s'est levée en bloc pour réclamer qu'Ocalan ne soit pas exécuté, faisant valoir que sa mort risquerait de repousser l'intégration de la Turquie dans la famille européenne. Certes, il y aurait des coûts diplomatiques à l'exécution d'Ocalan. Il n'est pas exclu toutefois qu'Ankara juge que le ménagement des susceptibilités occidentales ne vaille pas la satisfaction de son électeur. Du reste, les relations entre la Turquie et l'Europe ont été mises à mal, notamment, par le refus de l'Italie et de l'Allemagne d'extrader le chef du PKK, l'hiver dernier. Si bien qu'à trop exiger l'Europe risque seulement de braquer la Turquie. Aussi, l'UE ne voudra pas aggraver les tensions au point de mettre en péril ses relations avec la Turquie, qui sont importantes commercialement mais qui le sont aussi sur le plan militaire, comme vient de le démontrer la guerre du Kosovo.

Idem pour les États-Unis, qui chérissent leurs relations avec cette Turquie dont ils se servent comme tête de pont dans leurs opérations contre l'Irak. Ils n'ont pas critiqué le verdict rendu contre Ocalan, tout en se prononçant en faveur d'une sortie de crise pacifique au conflit kurde. Diplomatie discrète ou silence complice? Ses intérêts stratégiques rendent fuyant l'espoir qu'un jour Washington fasse preuve à l'égard des Kurdes du même zèle humanitaire qu'à l'égard des Kosovars.

«*Pendre Ocalan est-il nécessaire et à l'avantage de la Turquie?*» demandait cette semaine un commentateur du quotidien turc à grand tirage *Hurriyet*. Malgré toutes les raisons qui plaident en faveur d'une commutation de peine et de l'ouverture d'un dialogue avec la communauté kurde menant à une forme d'autonomie et à sa reconnaissance culturelle, Ankara ne signale pas l'intention de quitter la voie de l'obstination éradicatrice. C'est tout le tragique de la situation.

taillefer@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

JE TE TIENS, TU M'ETIENS PAR LA BARBICHETTE,  
LE PREMIER QUI RIRA AURA UNE TAPETTE...



## L E T T R E S

## Analogie artificielle

Dans sa lettre intitulée «*Le génocide arménien*» (11 mai 1999), l'ambassadeur Kouyoumdjian juge opportun de prétexter les récents drames qui ont eu lieu dans certaines régions d'Afrique ou d'Europe pour nous faire part de son sentiment à l'égard des événements qui se sont déroulés au début de ce siècle en Anatolie orientale.

Je trouve assez artificielle cette analogie établie entre des faits, qui se sont passés à 80 ans d'intervalle et dont le seul point commun est d'être tragiques.

Je ne partage nullement les opinions exprimées par M. Kouyoumdjian qui constitue une déformation flagrante des faits historiques.

L'auteur répète les allégations arméniennes bien connues en utilisant le mot «*génocide*» avec une légèreté déconcertante.

En effet, selon la «*Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*» approuvée par les Nations Unies le 9 décembre 1948 et entrée en vigueur le 11 janvier 1957, l'homicide devient «*génocide*» quand il y a une «*intention de détruire en tout ou en partie*» un groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Si l'on se base sur cette définition universelle, il est tout à fait faux de qualifier de génocide ce qui est arrivé en Anatolie orientale entre 1915 et 1923.

En 1985, 69 académiciens américains, spécialistes en matière des études turques ottomanes et du Moyen-Orient, ont signé une déclaration dont le paragraphe suivant, concernant l'accusation de génocide a été extrait:

«*En ce qui concerne l'accusation de génocide*», nul signataire de cette déclaration ne cherche à

diminuer l'ampleur des souffrances arméniennes. Nous sommes également conscient du fait que ces souffrances ne peuvent être prises en considération en marge des souffrances endurées par les habitants musulmans de cette région. La majeure partie des preuves connues jusqu'à ce jour nous indique que de sérieux combats intercommunautaires (perpétrés par des forces irrégulières autant chrétiennes que musulmanes) eurent lieu et qu'ils furent aggravés par des maladies, des famines, des souffrances et des massacres en Anatolie et dans les régions avoisinantes durant la Première Guerre mondiale.

Il est indéniable que pendant la période mentionnée et similairement à la tragédie qui a ravagé le Liban au cours de la dernière décennie, cette région ait connu des combats plus ou moins continus. Les pertes humaines au sein des communautés chrétienne et musulmane furent énormes.

Avant de conclure, je voudrais souligner que la lettre de l'ambassadeur Kouyoumdjian, qui exprime des opinions tendancieuses sur un événement controversé du début du siècle, le soi-disant «*génocide arménien*», est offensante pour les Turcs canadiens qui pourraient y voir une intention de ternir injustement l'histoire turque dont ils sont si fiers.

Ali Kaya Savut  
Premier conseiller  
Consul général de la république de la Turquie

## Fête de Dollar/Dollar Day

La Traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon a publié l'horaire de la traversée pour le mois de mai entre ces deux municipalités. On pouvait y lire en parti-

culier: «*24 Mai Fête de Dollar/Dollar Day.*»

Passons sur la majuscule fautive au mot «*Dollar*». D'ailleurs, le mot «*Dollar*» est devenu le «*dollar*». Croyable, mai vrai! Une pareille ignorance de l'histoire a de quoi surprendre dans une entreprise publique québécoise «*pure laine*».

Se pourrait-il que la traduction «*Dollar Day*» ait fait penser aux anglophones que le tarif était d'un dollar ce jour-là?

Où allons-nous?

Robert Auclair  
Sainte-Foy, juin 1999

## Qui est l'auteur?

J'arrive du cinéma. Avant le «*programme principal*», on nous a présenté des bandes-annonces de films bientôt à l'affiche.

Parmi eux, «*Souvenirs intimes*», un film de Jean Beaudin, annonce-t-on. En voyant les images, je réalise que «*Souvenirs intimes*» c'est bien «*Homme invisible à la fenêtre*» de Monique Proulx, roman que j'ai dévoré avec tant de plaisir. Pourtant, ne sont mentionnés ni le nom de l'auteur ni le titre du roman adapté pour le cinéma. Et juste après, on annonce un autre film.

Cette fois-ci, il s'agit de «*L'ennui*...» d'après le roman d'Alberto Moravia. Cette fois-ci, l'auteur est bel et bien associé au film.

Il serait peut-être temps que les auteurs d'ici reçoivent le crédit qui leur est dû. Après tout, l'écrit — le roman dans ce cas-ci — n'est-il pas le matériau premier du film? Sans «*Homme invisible à la fenêtre*», y aurait-il eu ces «*Souvenirs intimes*»? (Et d'ailleurs, pourquoi en avoir changé le titre?)

Odette Bourdon  
Membre de l'UNÉQ

## LIBRE OPINION

## Une santé de fer!

HUGUETTE TURGEON-O'BRIEN  
Professeure au département des sciences des aliments  
et de nutrition de l'Université Laval

Dans un article intitulé «*Une santé de fer?*» (*Le Devoir*, 14 mai), Daniel Pinard recommandait aux lecteurs de se protéger des excès de fer qui, selon lui, augmentent les risques de souffrir de plusieurs problèmes de santé, dont l'athérosclérose. À première vue, les propos du chroniqueur font un peu peur. Mais qu'en est-il exactement?

En 1992, lors d'une étude effectuée en Finlande, des chercheurs ont observé que des taux de ferritine sérique (forme de réserve du fer) supérieurs à la normale augmentaient les risques d'infarctus du myocarde. Cependant, plusieurs travaux récents effectués aux États-Unis et en Islande n'ont trouvé aucun lien significatif entre les réserves en fer des individus et l'infarctus du myocarde. De plus, une étude américaine effectuée en 1994 chez plus de 4500 sujets indique qu'il n'y a aucune relation significative entre le pourcentage de saturation de la transferrine, une mesure plus fiable du statut en fer, et les maladies cardiaques.

Comment expliquer ces résultats controversés? Les maladies cardiovasculaires peuvent coexister avec des syndromes inflammatoires tels des infections, de l'arthrite rhumatoïde et des cancers. Ces maladies peuvent faire augmenter de façon anormale les concentrations de fer dans l'organisme. De plus, lorsque les cellules et les tissus de l'organisme sont endommagés, le fer qu'ils contiennent se déverse dans le sang et contribue à augmenter les concentrations de fer dans le sang. Il faut donc être prudent avant d'affirmer que le fer est lié aux maladies cardiovasculaires, au vieillissement accéléré, à la maladie de Parkinson, de même qu'à certains cancers. Ce

qui peut sembler être la cause d'une maladie peut en fait n'être que l'une de ses conséquences. Aussi, il ne faut pas oublier que les maladies énumérées précédemment ont des effets importants sur le fonctionnement de l'organisme et sur plusieurs paramètres sanguins. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas tout de lire les résultats de différents travaux de recherche, encore faut-il avoir les connaissances scientifiques nécessaires pour les interpréter correctement!

Revenons maintenant à l'étude effectuée par les chercheurs de l'Université Laval, dont Daniel Pinard parle dans son article. Au cours de cette étude, nous utilisons les données de l'enquête Santé Québec publiée en 1995 et nous y avons appliqué un modèle permettant d'estimer la quantité de fer absorbable dans l'alimentation quotidienne des 2118 participants, des hommes et des femmes âgés de 18 à 74 ans. Il est important de se rappeler qu'une bonne partie du fer contenu dans la viande, la volaille et le poisson (fer hémique) est plus facilement absorbable que celui provenant des œufs, du lait et des produits laitiers et de tous les aliments d'origine végétale (fer non hémique). Le taux d'absorption du fer hémique varie entre 15 et 35 % environ, tandis que celui du fer non hémique se situe entre 2 et 20 % environ.

Une portion de viande, volaille ou poisson ou encore un aliment riche en vitamine C peuvent augmenter l'absorption du fer. On peut donc être végétarien et avoir un apport en fer absorbable adéquat. Cependant, comme le fer provenant des aliments autres que la viande, la volaille ou le poisson est moins bien absorbé, il importe d'en consommer davantage et de s'assurer d'un apport en vitamine C suffisant à chaque repas.

Considérant tous les facteurs énumérés jusqu'ici,

nous avons trouvé, lors d'un rappel alimentaire portant sur une journée, que l'apport en fer absorbable était inférieur à la recommandation chez 75 % des femmes et chez 45 % des hommes.

Ce taux atteignait 82 % chez les femmes âgées entre 18 et 49 ans. Nous avons également observé des liens significatifs entre les aliments promoteurs de l'absorption du fer et le fer absorbable; ce sont le bœuf et ensuite les légumes (à cause de leur teneur en vitamine C) qui sont les plus fortement associés au fer absorbable.

Par contre, contrairement aux propos de M. Pinard, nous n'avons jamais affirmé que «*75 % des femmes et 50 % des hommes d'ici manquent de fer*». En effet, une insuffisance de l'apport alimentaire ne doit jamais être interprétée comme une carence mais uniquement comme un état où il y a un risque plus ou moins grand de carence.

La confirmation d'un diagnostic de carence doit résulter de plusieurs mesures, dont une évaluation alimentaire approfondie, des tests sanguins et un examen clinique. Étant donné que ces deux derniers paramètres n'étaient pas disponibles dans l'enquête de Santé Québec, nous ne pouvions tirer une telle conclusion. Il aurait donc mieux valu, M. Pinard, contacter les auteurs de la recherche, qui vous auraient donné toutes ces précisions avec plaisir.

Il est également complètement erroné d'affirmer que les hommes et les femmes en Europe ont des apports en fer satisfaisants et que seuls les Québécois, et surtout les Québécoises, ont une faible ingestion de fer. En effet, plusieurs études, dont l'enquête SU.VI.MAX effectuée en France chez plus de 12 000 individus suivis pendant huit ans, arrivent au même constat.

Une faible ingestion de fer amène une diminution des réserves en fer de l'organisme et provoque à plus ou moins long terme une carence en fer avec ou sans anémie. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la carence en fer représente le désordre nutritionnel le plus fréquent, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Les données recueillies indiquent que 2,15 milliards de personnes dans le monde, dont 50 millions dans les pays industrialisés, souffrent d'anémie ou de carence en fer sans anémie. Au Québec, deux études révèlent que 70 % des femmes enceintes échantillonnées avaient des réserves en fer épuisées au cours du troisième trimestre de la grossesse, alors que plus de 50 % avaient une carence en fer plus sévère.

Il y a donc lieu de se préoccuper des faibles apports en fer, et la solution à ce problème n'est certes pas de privilégier les moyens qui réduisent la consommation de fer ou son absorption. Notons que les conséquences des faibles réserves en fer ou d'une carence en fer plus sévère, avec ou sans anémie, sont nombreuses.

Il est maintenant admis qu'une déficience en fer en bas âge peut affecter le développement psychomoteur et diminuer les facultés d'apprentissage.

De façon générale, de nombreux symptômes, telles la fatigue, l'apathie, la diminution d'attention, l'incapacité à se concentrer et l'irritabilité sont également fréquents. Plutôt que de risquer les infections à répétition, la fatigue, etc., ne vaudrait-il pas mieux adopter une bonne hygiène de vie et suivre le Guide alimentaire canadien pour manger sainement, lequel recommande entre autres de consommer deux à trois portions de viandes et substituts par jour?

Ce fut un plaisir de croiser le fer!

## IDÉES

Lettre ouverte à mon premier ministre

# Pensons social-démocratie plutôt que réduction des impôts

## Écoutez le peuple qui vous a élu et qui vous fait confiance

ROBERT DEAN

Député péquiste de Prévost, 1981-1985  
Ex-ministre délégué à l'Emploi et à la Concertation

**V**ous me connaissez. Je suis encore et toujours membre du parti dont vous êtes le chef. Je le suis parce que la souveraineté du Québec est pour moi l'unique moyen pour le peuple québécois d'atteindre son plein épanouissement et sa pleine maturité sur les plans culturel, économique, social et politique.

Je le suis aussi parce que je suis encore et toujours social-démocrate, ouvert à l'évolution du monde, mais social-démocrate quand même. C'est pour cela que j'ai de sérieux problèmes avec ce qui se passe dans l'actualité depuis quelque temps.

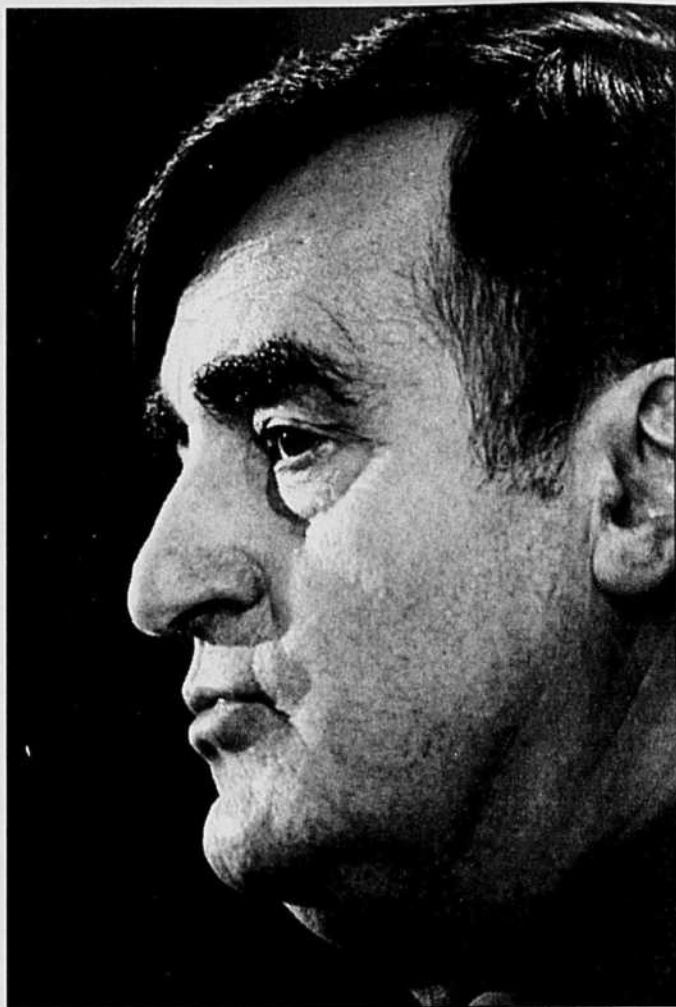
Je vous ai vu faire preuve de fermeté, de dignité et de qualités incontestables de chef lorsque vous avez présidé le sommet économique et sa suite, dans la démarche vers le déficit zéro. Je vous ai vu démontrer le calme de l'habile négociateur que vous êtes lorsque vous avez entrepris d'ouvrir les conventions collectives du secteur public pour aller chercher les fameux six pour cent de réduction. Vous avez fait appel à la solidarité de tous et vous avez accompli ces tâches difficiles et déplorables en trouvant des formules qui faisaient le moins de mal possible à ceux touchés par la baisse du coût global de la main-d'œuvre.

Vous avez atteint le déficit zéro et, malgré le fait qu'on pourrait discuter longuement de la vitesse et de la manière, la population pousse avec vous un soupir de soulagement collectif et solidaire. Je constate avec plaisir et fierté l'accélération de la croissance et de la restructuration de l'économie grâce aux orientations et stratégies de Bernard Landry. C'est pourquoi je m'attendais, avec beaucoup de Québécoises et Québécois, à ce que les négociations dans le secteur public reflètent une volonté de votre gouvernement de reconfigurer notre système de santé vers un niveau mondial de modernité et de qualité, tout en redressant les conditions inhumaines de travail et le niveau et la stabilité des revenus des artisans du réseau.

Mais là, tout chamboule. Qui, mais qui est ce premier ministre, les yeux en feu et la rage au cœur, que j'ai vu dénoncer les infirmières et infirmiers en brandissant la loi et en déclarant qu'il «ne céderait pas»? Parce qu'il tenait à tout prix à respecter sa promesse électorale de consentir 1,3 milliard de dollars en réduction d'impôts.

M. Bouchard, qui vous a demandé de réduire les impôts? Je n'ai pas eu connaissance de manifestations de masse dans les rues à cette fin. Il y a toujours nos animateurs chéris de lignes ouvertes et de bulletins de nouvelles qui véhiculent la pensée unique du néolibéralisme. Mais à part ceux-ci, rien.

Qui voudrait voir les impôts baisser avant de réparer le désastre qui perdure dans le système des services de la santé et des services sociaux, avant de stimuler l'éducation et la formation professionnelle et technique pour tous, avant de mettre de l'ordre dans les politiques de l'emploi, avant de multiplier des efforts pour réduire le taux effarant de la pauvreté? Est-ce le Conseil ca-



REUTERS

**M. Bouchard, le peuple a mal. Il a mal dans son système de santé et de services sociaux. Il a mal dans ses décrocheurs et dans les déficits d'organisation de la formation professionnelle, technique et universitaire pour combler les postes de qualité vacants. Il a mal dans son armée croissante de pauvres, surtout les enfants.**

nadien des chefs d'entreprise, ces 150 riches et puissants, non-élus, qui gouvernent le Canada depuis plus de 20 ans en imposant leurs quatre volontés sur les gouvernements en place? Est-ce la Fédération canadienne des entreprises indépendantes? Le Conseil du patronat? La Chambre de commerce?

M. Bouchard, je vous en supplie; écoutez plutôt vos amis. Écoutez le peuple qui vous a élu et qui vous fait confiance. Les infirmières et les infirmiers sont soutenus par le peuple parce que leur cause est juste. Ce sont eux qui ont tenu le réseau de la santé à bout de bras depuis le début de la réforme Rochon. Vos négociateurs ont commencé à remédier à leurs difficiles conditions de

travail, mais leurs salaires ne sont pas équitables, et ce, depuis longtemps. Espérer reconfigurer le système de santé à un niveau mondial de qualité sans que toutes les personnes soignées soient traitées avec respect pour le rôle humanitaire et social qu'elles jouent avec compétence et dévouement, ainsi qu'avec équité en matière salariale, c'est se nourrir d'illusions.

La grève des infirmières et des infirmiers est illégale en vertu d'une loi inique adoptée par le parti de M. Charest et qui devrait être abrogée. Mais leur grève est légitime. Elle appelle à une solution juste et équitable, non à un massacre judiciaire au nom de l'autorité ofusquée.

Pour vous encourager, M. Bouchard, à faire ce que doit, je propose à votre réflexion un communiqué publié par le ministre des Finances de la Suède, le 10 juin 1998. Le jour même, une délégation du Fonds monétaire international (FMI) avait émis son rapport préliminaire à la suite de sa visite annuelle pour constater l'état de l'économie. Le rapport félicitait le gouvernement pour ses mesures de redressement des finances publiques «haute-ment réussies», en ajoutant qu'il faudrait améliorer l'environnement des petites et moyennes entreprises par la déréglementation et des réductions de taxes.

Le ministre des Finances, Erik Asbrink, exprimait dans le communiqué son appréciation des commentaires favorables du FMI mais concluait ainsi: «Le Parti social-démocrate donne sa priorité aux mesures pour améliorer nos écoles, nos soins de santé et la sécurité de nos aînés. Lorsque la qualité dans ces secteurs aura atteint un niveau suffisamment élevé et que l'économie le permettra, nous serons préparés à discuter des réductions de taxes. Cependant, il faudrait que ces réductions soient équitables.» Bien dit, n'est-ce pas, M. Bouchard?

Pour ma part, et je ne pense pas être le seul de cet avis, j'aimerais mieux vivre dans une société où il n'y a pas de méchants et de sans-abri que de voir réduire les taxes pour les classes moyenne et supérieure. Je fais ici appel à ceux qui jouissent de revenus supérieurs à la moyenne, ou supérieurs tout court, afin qu'ils arrêtent de pleurnicher sur le niveau des taxes au Québec. Et s'il y a des réductions de taxes à faire, que ce soit pour les salariés à revenus faibles et inférieurs à la moyenne d'en profiter.

M. Bouchard, le peuple a mal. Il a mal dans son système de santé et de services sociaux. Il a mal dans ses décrocheurs et dans les déficits d'organisation de la formation professionnelle, technique et universitaire pour combler les postes de qualité vacants. Il a mal dans ses centres locaux de l'emploi qui ne fonctionnent que difficilement. Il a mal dans son armée croissante de pauvres, surtout les enfants.

Un petit 1,3 milliard de dollars, cher M. Bouchard, cela ferait un bon petit bout de chemin pour remédier à ces problèmes! Au lieu de le perdre dans le paysage en forme de réductions de taxes, on pourrait donner des salaires équitables aux infirmières ainsi qu'à d'autres salariés du secteur public qui les méritent, ajouter le personnel nécessaire à tous les paliers du réseau de la santé et des services sociaux afin de pouvoir donner des services de haute qualité à la population, équiper nos médecins d'appareils de pointe, augmenter la cadence et la qualité de la formation professionnelle, technique et universitaire. Et créer ainsi un «cercle vertueux» pour sortir des gens de la pauvreté.

Qu'en pensez-vous, M. Bouchard?

La baisse des impôts

## Il ne faut pas brûler les étapes

*Tout gouvernement qui crie victoire trop tôt risque de perdre les bienfaits à long terme que sa victoire doit lui rapporter*

JUDITH MAXWELL

Présidente des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques

**O**n sait que la croissance des revenus a été plus lente au Canada qu'aux États-Unis pendant les années 90. Il est exact aussi que les Canadiens paient des impôts plus élevés. Mais il ne faudrait pas conclure immédiatement que le niveau de bien-être des Canadiens est de beaucoup inférieur à celui de leurs voisins. Il faut pousser l'examen un peu plus loin en se demandant pourquoi les revenus des Canadiens ont augmenté moins rapidement, ce que font les Américains avec leurs revenus plus élevés et quels éléments il faudrait prendre en considération avant de s'engager dans un processus de réductions majeures d'impôts.

Le Canada a consacré la dernière décennie à mettre de l'ordre dans ses finances publiques — une initiative que les dirigeants du monde des affaires et de la finance ont appuyée vigoureusement au début des années 90. Lorsque les pouvoirs publics réduisent leurs dépenses et augmentent les impôts, ils contribuent à ralentir la croissance de l'emploi et des revenus. Les diverses instances gouvernementales au Canada ont adopté cette stratégie afin d'éliminer les déficits du secteur public (un processus déjà bien avancé) et de réduire la dette publique (une étape qui ne fait que commencer). Des progrès remarquables ont été accomplis et le but visé est maintenant à portée de la main.

Mais nous n'y sommes pas encore parvenus. Les paiements d'intérêts sur le montant net de la dette publique fédérale de près de 600 milliards de dollars absorbent 27 cents sur chaque dollar que nous versons en impôts. La facture totale des intérêts atteint 44 milliards de dollars par année. Le véritable «dividende fiscal» ne pourra être reçu que lorsque la facture aura diminué à des niveaux acceptables. Entre-temps,

il ne faut pas quitter la balle des yeux, comme me le dit mon partenaire de tennis.

Du côté des États-Unis

D'abord, les Américains achètent davantage d'assurance-santé. Et les 43 millions d'Américains qui ne sont pas protégés par une assurance (l'estimation la plus récente à ma connaissance) risquent la faillite personnelle s'ils deviennent sérieusement malades. Ils paient pour envoyer leurs enfants dans des écoles et des universités privées, parce qu'ils ne font pas confiance au système d'éducation public aux États-Unis. Puis, s'il leur reste encore de l'argent à dépenser, ils s'achètent une maison dans un quartier exclusif (à coût élevé), avec peut-être des gardes de sécurité privés pour les protéger contre la violence associée à la vie dans les centres urbains.

Au bout du compte, les Américains ont plus d'argent, mais ils n'ont pas nécessairement une qualité de vie meilleure — sous forme de sécurité personnelle, de pureté de l'air et de l'eau, de services publics fiables et d'infrastructure sociale. Ces dimensions de la qualité de vie sont importantes pour les Canadiens à l'heure actuelle, mais elles représentent aussi le fondement essentiel de la croissance et de la productivité future dans les secteurs de l'économie du savoir que les économistes reconnaissent à juste titre comme les sources de créations d'emplois de l'avenir.

La correction fiscale au Canada s'est accompagnée de pénibles coupes dans les services de santé, d'éducation et d'autres services publics. Ces compressions ont incité des médecins, des infirmières et des chercheurs à accepter des emplois aux États-Unis, où les établissements possédant des fonds de dotation privés offrent des salaires plus attractifs et de meilleures conditions de travail.

Les Canadiens considèrent leur infrastructure sociale comme faisant partie de leur patrimoine national. Ils sont consternés par les compressions effectuées dans les services publics

et par les signes de plus en plus nombreux d'inégalité et de misère dans plusieurs grandes villes canadiennes. La dernière chose au monde qu'ils veulent voir apparaître, ce sont les quartiers délabrés et à éviter qui caractérisent un trop grand nombre de villes américaines. Et ils font maintenant savoir aux élus qu'ils en ont assez des réductions de dépenses. Les résultats d'une enquête réalisée par les Associés de recherche Ekos révèlent que 90 % des Canadiens veulent que les gouvernements maintiennent ou améliorent les services publics actuellement offerts, en hausse par rapport au chiffre de 75 % obtenu en 1995.

Quelles réductions d'impôts?

Une réduction d'impôts est appréciée de tous, mais les gouvernements doivent tenir compte de trois dimensions pour déterminer leur stratégie. Il leur faut:

- s'assurer qu'ils peuvent financer une réduction d'impôts sans mettre en danger les services publics auxquels les citoyens attachent de l'importance;
- faire en sorte qu'ils seront en mesure de maintenir l'équilibre budgétaire lorsque le pays sera frappé par une récession;
- choisir des baisses d'impôts qui permettront d'améliorer la santé de l'économie.

Des baisses d'impôts peuvent avoir un impact sur la croissance de deux façons: d'abord, en laissant plus d'argent dans les mains des consommateurs, qui pourront donc dépenser davantage dans l'immédiat; deuxièmement, en améliorant les incitations au travail, à l'investissement et à l'épargne à moyen terme.

Il faut considérer les taux d'imposition excessifs au Canada comme un reliquat de la lutte contre les déficits et l'endettement. Nous sommes parvenus à l'aube d'une ère nouvelle de réduction d'impôts. Mais une stratégie de réforme fiscale a un caractère à la fois vaste et profond. Avec la réduction de la dette publique et la diminution de la facture des intérêts à payer, nous faisons tous la queue pour obtenir des baisses d'impôts.

On peut donc faire valoir qu'après avoir été longuement assiégés par des problèmes de déficit et d'endettement, les Canadiens sont maintenant en droit de s'attendre à des baisses d'impôt qui devraient bénéficier aux contribuables à revenus faibles, moyens et élevés. Les familles à faibles revenus font face à des taux marginaux effectifs d'imposition extrêmement élevés lorsque leur revenu franchit certains seuils critiques, les familles à revenus moyens atteignent les tranches d'imposition les plus élevées à 60 000 \$ — un niveau légèrement supérieur au revenu familial moyen au Canada — et les personnes à revenus élevés sont frappées de surtaxes et de taux élevés d'imposition sur les gains de capitaux et les dividendes. De plus, le groupe de travail Jack Mintz a établi le bien-fondé d'une réforme de l'imposition des entreprises.

Il faudra faire des choix difficiles. À cette fin, il faudra viser à établir un équilibre entre les besoins en matière d'infrastructure économique et sociale, la nécessité de rembourser la dette et le désir de laisser un revenu après impôt plus élevé entre les mains des Canadiens.

Ces choix devront tenir compte des revendications légitimes en matière d'allègements fiscaux des personnes à revenus faibles, moyens et élevés, et du monde des affaires. Les décisions finales auront un impact sur l'état de santé auquel l'économie sera parvenue dans dix ans.

La plupart des économistes et des dirigeants d'entreprise au pays ont réclamé depuis longtemps et avec insistance une offensive en règle contre les déficits et l'endettement. Cette bataille n'est pas encore terminée. Tout gouvernement qui crie victoire trop tôt risque de perdre les bienfaits à long terme que sa victoire doit lui rapporter — un pays dont les affaires économiques et sociales sont en ordre est un pays bien placé pour soutenir sa croissance économique et sa qualité de vie au XXI<sup>e</sup> siècle.

Il ne faut pas quitter la balle des yeux.

L'après-Kosovo

## Modification de l'équilibre mondial?

MARCEL BELLEAU

Chercheur associé à la chaire Têleglobe Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM

**L'**OTAN a gagné une bataille sur le plan militaire, elle a prouvé que ses structures de commandement étaient efficaces et que son matériel était de toute première qualité. Elle a aussi réussi à conserver la cohérence parmi ses membres, même si certains pays, principalement la Grèce, l'Italie et l'Allemagne, ont eu bien souvent des hésitations à suivre la ligne de conduite imposée par l'allié principal, les États-Unis.

Sur le plan politique, on ne peut pas en dire autant. Il a fallu l'initiative des pays du G7, de l'Union européenne et de la Russie pour élaborer une stratégie de sortie de cette guerre, l'OTAN semblant très performante pour la conduire mais incapable de la terminer. D'ailleurs, les pays européens n'ont pas hésité à s'entendre sur l'établissement d'une politique étrangère et de défense commune (ce qu'ils avaient beaucoup de difficulté à faire depuis des années) et à choisir le secrétaire général de l'OTAN pour en diriger les destinées. On peut interpréter cette décision comme une volonté de s'affranchir de la tutelle que les Américains exercent sur l'OTAN. À la suite de cette première guerre (non déclarée) de son histoire, l'OTAN aura sans doute à revoir sa nouvelle doctrine d'intervention humanitaire.

Les États-Unis auront perdu des plumes dans ce conflit. L'administration Clinton a manqué de visée stratégique à long terme dans la façon dont elle a abordé le conflit au Kosovo. Les États-Unis y sont entrés sans savoir comment en sortir et ont entraîné les alliés de l'OTAN avec eux. L'attitude de l'administration Clinton dans ce conflit a brouillé les relations avec la Russie et la Chine. Selon Henry Kissinger, la transformation de l'OTAN, d'une organisation de défense commune en une institution prête à imposer ses valeurs par la force, a fait mentir la rhétorique servie aux Russes qu'ils n'avaient pas à craindre l'expansion de l'OTAN, car l'Alliance n'était qu'une institution défensive.

Le Kosovo est devenu pour la Russie le symbole des frustrations de l'après-guerre froide et a suscité beaucoup de sentiments hostiles envers l'Amérique et l'Occident, pouvant augmenter les tendances nationalistes et socialistes de ce pays. Déjà, la Chine n'était pas d'accord avec la guerre aérienne perpétrée par l'OTAN contre un pays souverain, mais le bombardement de leur ambassade à Belgrade a fait déborder le vase. La politique de rapprochement entre les USA et la Chine est maintenant fortement remise en question.

Comme résultat, la Chine et la Russie renforcent leurs relations de sécurité et l'attrait de la globalisation qui avait pour effet de rapprocher ces deux pays de l'Occident risque d'être sérieusement affaibli. Si une nouvelle polarisation entre les États s'installe à la suite de ces événements, le type d'alignement qui en émergera pourra ressembler à ce que nous avons connu durant la guerre froide, mais, cette fois, il sera davantage basé sur les intérêts que sur les idéologies. Ce pourrait être une séparation entre les pays possédant une technologie avancée (les démocraties de marché) et ceux qui n'en possèdent pas. Les États-Unis et l'OTAN pourraient être mis en face d'une coalition informelle de la Russie, de la Chine et de pays «renégats» tels que l'Irak, rendue plus dangereuse par ce lien des pays «renégats» avec ces deux puissances importantes, comme le dit Hans Binnendijk de la National Defense University des États-Unis. D'autre part, ni la Russie ni la Chine ne veut couper les ponts avec l'Occident. Il y a fort à parier que l'une et l'autre utiliseront cette menace de coalition pour obtenir des concessions des États-Unis.

Il semble bien que le Kosovo ait sonné le glas de la période de l'après-guerre froide, où nous étions dans un monde unipolaire dominé par les Américains, et que nous soyons entrés dans une période de transition vers un nouveau système. Un nouveau monde bipolaire n'est cependant pas inévitable. L'histoire ne se répète pas forcément, mais la tendance actuelle va dans cette direction.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice); Odile Tremblay (Horizons); Michel Garneau (caricatures); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyne Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Corneilles, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## CASSANDRA WILSON

SUITE DE LA PAGE 1

même en entrevue à la radio de Radio-Canada. «It was decided before: Miles must have fixed it from above», renchérisait-il pour le bénéfice des journalistes anglophones quelques heures plus tard, en guise d'entrée en matière de la conférence de presse. «We had heard that there would be a record», ajouta-t-il en souriant, content de son coup. Arrangé ou non avec le Ménard des vues, force était d'admettre que c'était un coup fumeusement d'adon. De quoi faire oublier les avatars et vicissitudes de la vie d'organisateur de festival, pleine à débordement de guides des musiciens en boycottage et de techniciens de la PdA en grève.

Enfin soufflait-on d'aise, les médias allaient finalement pouvoir se concentrer sur le contenu même de l'événement. Le jazz qui compte, le jazz en constante évolution comme le pratiquait Miles Davis. Le jazz comme le perpétue Cassandra Wilson, dont l'approche très libre, parfois folk-blues, parfois pop, parfois soul du jazz, a suscité le plus notable émoi des dernières années, récoltant Grammy Awards, succès critique et millions d'exemplaires vendus.

L'important, à ce moment précis de l'après-midi, alors que débutaient à l'extérieur les premiers de 400 spectacles, était que les caméras cadrent l'essentiel: le petit Miles Davis en bronze fierement brandi par la chanteuse de l'heure sur la planète jazz. Un moment éminemment sensuel, cela dit entre vous et moi. Il fallait voir les longs doigts de Cassandra empoigner les jambes du Miles miniature. «Un véritable objet d'art», s'est-elle exclamée, presque aussi ravie par la facture de la statuette que par la signification du prix. «Je suis très, très honorée, a-t-elle commenté. Miles est devenu la métaphore du changement en musique.» Après John Scofield, Herbie Hancock, Wayne Shorter, Pat Metheny et John McLaughlin, précisons que l'honneur échouait pour la première fois à une chanteuse.

L'occasion était en cela au moins aussi unique que le spectacle proposé hier par le FIJM dans la série Événements Du Maurier au Saint-Denis (un lieu bien plus naturellement chaleureux que la salle Wilfrid-Pelletier d'abord prévue, personne ne s'en plaignait). Pour une fois, il ne s'agissait pas de la simple escale de tournée d'un spectacle déjà existant, mais bien d'une soirée sans lendemain, dans la lignée du grandiose *Traveling Miles: Music From Miles Davis* créé par Cassandra Wilson et un tas d'invités pendant six soirs seulement au Lincoln Center en décembre 1997.

De la même façon, on avait entouré hier la chanteuse de musiciens de premier plan, dont le remarquable chanteur-cornettiste Olu Dara, Stefan Harris, Regina Carter et le célèbre Dave Holland, bassiste qui joua en son temps avec un certain... Miles Davis. Comme quoi il n'y a pas de hasard dans le jazz, rien que des coïncidences heureuses.

## EN BREF

## Un congé mortel sur les routes

(PC) — Une automobiliste âgée de 21 ans est décédée tragiquement vers minuit trente, hier, lorsqu'elle a été heurtée de plein fouet par un véhicule circulant en sens inverse, tous phares éteints, sur la route 132 à Pointe-à-la-Croix, en Gaspésie. La victime est Nadia Lagacé, une résidente de Matapédia. Selon la Sûreté du Québec, le suspect a d'abord attiré l'attention des policiers amérindiens lorsque, dans la réserve de Listiguj, il se comportait de façon délinquante au volant de son véhicule. À l'arrivée des agents, l'homme en question, Allan Metallic, âgé de 28 ans, a foncé vers eux avant de s'enfuir sur la route 132. La collision a eu lieu un peu plus loin. Par ailleurs, une personne est morte et huit autres ont été blessées sur l'autoroute 175, dans le parc des Laurentides, lors d'une collision survenue également vers minuit trente entre un autocar et un camion-citerne.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Dons sanguins interdits à certains Canadiens

AGENCE FRANCE-PRESSE

Toronto — Le gouvernement canadien envisage d'interdire tout don de sang des Canadiens ayant séjourné plus de six mois en Grande-Bretagne depuis 1980, en raison des risques de propagation de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, a rapporté mercredi le *Toronto Star*.

L'administration gouvernementale,

responsable des banques de sang du pays, a affirmé que cette mesure était à l'étude, tout en soulignant qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Les services canadiens de transfusion se sont refusés à tout commentaire, affirmant préférer attendre la décision du ministre de la Santé qui pourrait intervenir dès la semaine prochaine, selon le *Toronto Star*.

Une quarantaine de décès ont

déjà été attribués en France et en Grande-Bretagne à la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Les autorités canadiennes insistent sur le fait qu'on ignore encore si cette maladie peut se transmettre par transfusion sanguine.

À l'exclusion du Québec qui possède sa propre agence du sang, Héma-Québec, l'interdiction concernerait près de 3 % des donneurs.



Rémi Leclerc, Tommy Babin, Pierre Labbé, Bernard Falaise et Claude St-Jean forment un quintet emblématique de la musique actuelle.

## QUINTET

SUITE DE LA PAGE 1

album intitulé *Copie Zéro* qui vient tout juste de paraître sur étiquette Ambiances Magnétiques.

De Claude St-Jean, on sait deux ou trois de ces choses qui, une fois toutes confondues comme fondues, en font un musicien très singulier. Cela tient en un mot: il traîne. Il retarde. Il reporte. Non pas ce qui a trait à la musique, mais le reste. Ce qu'on pourrait appeler la juste promotion de soi ou, plus précisément, de sa musique.

Cela paraît curieux à souligner, mais jamais un musicien n'a autant retardé ou remis d'entrevues que lui. Il y a trois ans, c'était paré que le disque était sorti depuis deux mois. Il y a deux ans, c'était pour une autre raison qui était différente de celle de l'an dernier. Bref, le présent article aurait dû être écrit il y a des lunes de cela. Ce n'est pas faute d'avoir essayé. Peut-être faut-il mettre ce hiatus dans le temps sur le compte de la perfection. La sienne, il va sans dire.

Ou encore sur ce souci qu'à notre homme de ne parler de ce qu'il fait qu'à partir du moment où il estime que ce qu'il a fait a atteint une sorte de maturité. Toujours est-il que Claude St-Jean est l'un des musiciens montréalais, québécois ou canadiens, on ne sait plus trop comment dire, qui gagnent à être plus reconnus.

C'est comme ça, c'est ainsi, parce qu'il est d'un éclectisme rare comme toujours joyeux. Il est maître d'une musique très rafraîchissante. Parfois pleine de raffinement, parfois délinquante, souvent étonnante, toujours séduisante. A quoi cela tient-il? Peut-être au fait qu'il a appris sur le tas, comme il le dit lui-même.

Il a commencé dans la musique comme suit: «J'ai d'abord appris la clarinette. Puis, j'ai switché au violon parce que j'aimais bien le western. Ensuite, j'ai joué un peu des percussions. A un moment donné, je me suis dit qu'il fallait que je me branche. Dans *L'Enfant-Fort* — ça, c'est la préhistoire des fanfares —, il y avait plein de cuivres. C'est à cette époque que j'ai choisi le trombone. J'ai appris en autodidacte avec différentes méthodes.»

Pendant une bonne dizaine d'années, soit à l'époque de la GUM et de Montréal Transport, «j'étais un freak. Au fond, je ne prenais pas la musique vraiment au sérieux. Ce n'est qu'il y a une douzaine d'années, au moment où j'étais embarqué dans *Trafic d'influence*, que j'ai senti que j'étais prêt à driver quelque chose.»

Des années 70 à aujourd'hui, St-Jean aura fait, comme on dit, le long parcours du combattant sans jamais se dé-

courager, sans jamais se départir d'une bonne dose d'humour. Il aura fait tout le circuit des bars ou clubs alternatifs du Québec en remettant cent fois sur le métier son penchant naturel pour tout ce qui est à l'ordre du jour. Du jour d'aujourd'hui. Du temps présent.

Côté face, Claude St-Jean est le chef de L'Orkestre des Pas Perdus, la fanfare la plus moderne entre Halifax et Vancouver. Côté pile, il est le chef des Projectionnistes, quintet de jazz avant-gardiste et pesant, urbain et drôle, surprenant, incisif, éclaté, réjouissant. St-Jean et les siens alternent entre les musiques de cirque, les musiques feliennes de Nino Rotta et le décapage sonore d'un John Zorn, des Lounge Lizards.

«En musique, j'aime Count Basie, les musiques des films des années 70, Charles Mingus, Frank Zappa, René Lussier, Jean Derome, le ska, le rock, les Lounge Lizards, Zorn, toute la scène new-yorkaise de la Knitting Factory...»

Les Projectionnistes, c'est le solide Tommy Babin à la contrebasse, Rémi Leclerc à la batterie, Pierre Labbé à saxophone et Bernard Falaise à la guitare très électrique, sans oublier évidemment St-Jean au trombone. Les Projectionnistes, ce sont des compositions de St-Jean, une de Falaise et une de tout le monde.

Elles s'appellent, les pièces de l'album et celles qu'on entendra demain soir, *Hiboux, Laïc laiton, Jeu de bloc, Circulez, Pour toi ma chérie, Cacao Chaos, 7 balcon, Vacances, Les Petits Matins, Nuit blanche et Ballet mécanique*. Elles s'appellent ainsi et rappellent ou sont autant d'échos aux musiques que font les John Lurie, Arto Lindsay, Bill Laswell et toute une cohorte d'avant-gardistes européens. La musique des Projectionnistes est une définition ou la parfaite illustration de ce qu'on appelle la musique actuelle.

Le résultat est d'autant plus remarquable que les conditions dans lesquelles cet album a été réalisé ne sont pas, loin de là, les conditions qui prévalent dans le monde des variétés. Lorsqu'ils entrent en studio, les St-Jean, Falaise, Babin et compagnie, ils n'ont pas beaucoup de temps parce que le temps, c'est de l'argent. Et comme de l'argent, ils n'ont pas la planche à billets...

«J'ai mis Les Projectionnistes sur pied parce que j'avais le goût de travailler avec une contrebasse. J'avais envie de faire quelque chose de plus exploratoire, plus musique actuelle. J'ai fait cela sans modèle, par goût de l'improvisation. Parce qu'en tant que musicien, j'estime qu'il faut toujours aller de l'avant. Il faut innover.»

## INFIRMIÈRES L'Ordre des infirmières appelle à la négociation

SUITE DE LA PAGE 1

l'adoption de sa loi spéciale et contre toute sanction extrême contre les infirmières. «Si le gouvernement croit pouvoir faire peur aux travailleurs des secteurs public et parapublic par l'application de telles mesures dans le conflit des infirmières, il se trompe, pouvait-on lire dans un communiqué signé conjointement par les trois centrales syndicales. Il ne faut que soulever davantage l'indignation et la colère de ceux-ci.»

Plus encore, les trois centrales syndicales accusent le gouvernement du Québec d'être responsable de la situation actuelle.

«Ce qui nous déplaît, à la FTQ, c'est la perspective d'une loi spéciale qui viendrait s'ajouter aux amendes déjà nettement disproportionnées par rapport à la situation actuelle, expliquait en entrevue téléphonique le président de la FTQ, Henri Massé. Des amendes, passe toujours, mais au rythme où elles sont distribuées, aussi bien dire que la FTQ est en faillite. Nous, à la FTQ, quand nous nous retrouvons avec une amende de 500 000 \$, on est déjà dans le trouble.»

La FTQ n'est-elle pas tout de même un peu indisposée de voir les infirmières faire cavalier seul? Henri Massé refuse de condamner la stratégie des infirmières. N'empêche, «devant le mur qu'elles frappent», M. Massé les a tout de même invitées à mettre en veilleuse leurs revendications salariales jusqu'à l'automne. «Quand nous serons 500 000 à frapper à la porte, ça aura plus de poids que 47 000», estime M. Massé.

Ce n'est certes pas la lecture qu'a faite la FTQ de la situation, analyse au contraire Jean Charest, professeur de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. «À la base, les infirmières ont cru qu'en frappant un grand coup maintenant leurs revendications ne seraient pas

diluées parmi celles de tout le secteur public. Et surtout, elles ont cru qu'elles sauraient mieux mettre en lumière toute la sympathie du public pour elles.»

Cet appui massif est loin d'être négligeable, insiste le professeur Charest, qui a lui-même été de la table centrale pour la CSN en 1989, lors des négociations dans le secteur public. «Ce n'est pas pour rien que Lucien Bouchard supplie depuis des jours les infirmières de retourner au travail. Face aux fonctionnaires, à l'image plutôt négative, Lucien Bouchard serait moins hésitant à adopter une loi spéciale.»

Reste cependant que le premier ministre sait aussi très bien que 500 000 autres employés du secteur public l'attendent de pied ferme et qu'il ne doit pas trop céder de terrain. Sans doute aussi sait-il qu'une loi spéciale, aussi dure soit-elle, n'est pas nécessairement suicidaire politiquement. «Robert Bourassa y a bien survécu. Il a après tout été réélu en 1989, et ce, même après l'adoption de la loi 160», rappelle encore M. Charest.

## L'illégalité par nécessité

De son côté, l'Ordre des infirmières, dont le rôle consiste à protéger l'intérêt du public, continuait de défendre la décision du syndicat de la FTQ. «Ce qu'il faut surtout se demander, c'est comment la situation a pu dégénérer autant, c'est de voir pourquoi les infirmières se sont crues obligées d'y aller de tels gestes extrêmes pour se faire entendre», a plaidé Gyslain Desrosiers, présidente de l'Ordre des infirmières et des infirmières du Québec.

Il faut d'ores et déjà songer aux lendemains de la crise, a-t-elle poursuivi. «Il faudrait des années à se remettre d'une loi spéciale par laquelle 47 000 personnes seraient obligées de rentrer au travail, brisées.»

## Un agent de l'OLF a été expulsé de Shawville

PRESSE CANADIENNE

Shawville — Les responsables de l'Office de la langue française assurent qu'ils ne sont pas intimidés par les résidents de Shawville qui ont récemment expulsé une inspectrice de l'organisme de leur ville majoritairement anglophone.

Le directeur de l'Office de la langue française (OLF), Richard Baril, a assuré que ses agents se représenteront dans cette petite ville de 1500 habitants, située à 80 kilomètres au nord-ouest d'Ottawa, pour poursuivre leur travail et compléter les inspections.

Toutefois, le premier ministre Jean Chrétien s'en est mêlé, mercredi dernier, en disant que les anglophones de Shawville ne devraient pas être forcés de se conformer à la loi québécoise sur la langue. «Ils ne devraient pas être visés par cette loi parce que les citoyens de cette partie du Québec sont anglophones depuis des générations et ils devraient se sentir à l'aise chez eux», a affirmé le premier ministre, en anglais.

M. Baril a expliqué que l'OLF enquête présentement sur l'incident survenu le 17 juin alors que l'inspectrice Lucie Couvrette a été expulsée de Shawville après avoir pris des photos d'un commerce dont les affiches étaient rédigées exclusivement en anglais, ce qui est illégal.

Mme Couvrette a averti la copropriétaire d'un H&R Block, Lynn Wilson, que ses affiches étaient illégales parce qu'elles n'étaient pas bilingues et que, nécessairement, le français n'était pas prédominant sur celles-ci.

## LOI SPÉCIALE

SUITE DE LA PAGE 1

le projet de loi prévoit qu'ils seront désormais soumis à la Loi sur les services essentiels et à la loi 160, selon une information émanant du cabinet de la ministre d'État de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois. À l'heure actuelle, les 1000 pharmaciens qui travaillent dans les établissements de santé au Québec sont liés par contrat au gouvernement. Ils sont représentés par une association, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), et non pas par un syndicat. Réunis hier à Montréal, 400 pharmaciens de l'APES ont voté pour présenter au gouvernement une démission collective qui est signée par 91 % des 1000 membres de l'APES et qui prendra effet le 4 septembre, soit après l'expiration du délai de 60 jours prévu dans l'entente de service avec l'État.

Pour sa part, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, est revenu à la charge, hier, en réclamant une commission parlementaire où viendrait s'exprimer les infirmières, les négociateurs du gouvernement et le président du Conseil des services essentiels.

Reprenant une proposition qu'il avait faite il y a une semaine, M. Charest a soutenu qu'une telle commission parlementaire «permettrait au moins la reprise d'un dialogue qui pourra — espérons-le — mettre la table à une reprise des négociations.»

L'opposition officielle tient tellement à cette commission qu'elle n'hésitera pas à priver de sa collaboration le gouvernement s'il présente à l'Assemblée nationale, comme prévu aujourd'hui, son projet de loi forçant le retour au travail des infirmières et celui concernant des pharmaciens. Ni M. Charest ni le leader parlementaire et député de Bromme-Missisquoi, Pierre Paradis, n'a voulu préciser, hier, quelle forme prendra l'absence de collaboration de l'opposition à l'Assemblée nationale.

Cette commission parlementaire pourrait se tenir aujourd'hui même, après le débat réglementaire de quatre heures lié à la présentation du projet de loi par le gouvernement, quatre heures qui vont être perdues en procédures, a dit M. Paradis.

M. Charest a tenu à dénoncer l'approche «punitive» que le gouvernement Bouchard a adoptée envers les infirmières. «Tout ce qu'on entend venant de la part du gouvernement, c'est tout ce qui touche au caractère punitif alors qu'aucun effort raisonnable, ou en tout cas visible, n'a été fait pour trouver une solution», a-t-il dit. Selon lui, le gouvernement Bouchard est responsable de la situation actuelle. «Nous en sommes aujourd'hui à un état de crise que ce gouvernement-là a lui-même créé, fabriqué de toutes pièces» en poursuivant «aveuglément et obstinément» la réforme Rochon, estime M. Charest.

Cependant, le chef libéral ne va pas jusqu'à prôner la reprise des négociations formelles avec les infirmières avant qu'elles ne mettent un terme à leur grève illégale. «On ne peut pas appuyer une grève illégale», a-t-il dit. Mais il s'est refusé, hier, de dire s'il était d'accord avec le principe d'une loi forçant le retour au travail des infirmières. «Nous ne nous prononcerons pas avant de voir le projet de loi», a dit M. Charest.

Mais l'intérêt du public, dans tout ça? Mme Desrosiers a noté qu'aucune plainte n'avait été déposée à l'ordre depuis le début de la grève. Et le gouvernement, soutient-elle, «avec ses deux milliards de coupes et ses listes d'attente», joue autrement plus avec la santé des Québécois que les infirmières grévistes.

Au moment de mettre sous presse, l'impasse restait donc totale. Du point de vue normatif, seules deux questions sur 47 avaient été réglées: la précarité d'emploi et le fardeau de tâche. Du point de vue salarial, les deux parties se sont quittées depuis plusieurs jours sur un cul-de-sac. Québec offre 5 % d'augmentation répartie sur trois ans; la FTQ, elle, exige 10 % en guise de rattrapage salarial la première année, 2,5 % la deuxième année et 3,5 % la troisième année. En sus, elle s'attend aussi, en cette troisième année, à ce que l'étude de la relativité salariale entre différentes professions comparables leur soit favorable.

Depuis le début de la grève illégale, chaque organisation syndicale perd 125 000 \$ par jour. Jusqu'ici, une vingtaine d'entre elles ont déjà reçu leurs amendes. Individuellement, les infirmières elles-mêmes n'ont pas encore senti les effets de leur geste illégal, leurs chèques de paye n'étant émis qu'à toutes les deux semaines.

La dernière grève illégale des infirmières, qui remonte en 1989, avait duré sept jours. De la même manière, la loi 160 avait été mise en application.

A travers le Canada, 1999 aura décidément été marquée par un ras-le-bol tous azimuts des infirmières. Avant celles du Québec, au début d'avril, les infirmières de Terre-Neuve et de Saskatchewan avaient elles aussi débrayé illégalement. Dans un cas comme dans l'autre, la confrontation syndicale-patronale s'est conclue par une loi spéciale.